



**FNB Horizons Actif actions privilégiées**  
(HPR : TSX)



**FNB HORIZONS**  
par Mirae Asset

L'innovation est notre capital. Faites-en le vôtre.  
[www.fnbhorizons.com](http://www.fnbhorizons.com)

CETTE PAGE A INTENTIONNELLEMENT ÉTÉ LAISSÉE EN BLANC

# Table des matières

## **RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS**

Analyse du rendement du Fonds par la direction .....	7
Faits saillants de nature financière.....	13
Rendement passé .....	16
Sommaire du portefeuille de placements .....	18

## **RESPONSABILITÉ DU GESTIONNAIRE À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE.....**

## **RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT .....**

## **ÉTATS FINANCIERS**

États de la situation financière .....	24
États du résultat global .....	25
États de l'évolution de la situation financière .....	26
États des flux de trésorerie .....	27
Tableau des placements .....	28
Notes afférentes aux états financiers .....	36

CETTE PAGE A INTENTIONNELLEMENT ÉTÉ LAISSÉE EN BLANC

## Message du chef de la direction

L'année 2023 vient de se terminer et je suis fier de souligner les succès qu'a connus Horizons ETFs cette année, dans nos activités et pour nos investisseurs. En 2024 et dans l'avenir, nous nous engageons à aider les Canadiens à comprendre les nouvelles tendances qui façonnent les marchés et à les mettre à profit, tout en offrant des solutions de placement et des expériences client exceptionnelles.

Bien que l'incertitude mondiale et les pressions économiques continues aient rendu les marchés volatils, le secteur des FNB au Canada poursuit sa croissance. Ainsi, au 31 décembre 2023, quelque 40 milliards de dollars avaient été injectés dans le secteur des FNB au Canada pendant l'année.

Du côté de Horizons ETFs, nos actifs sous gestion sont passés d'environ 22,9 milliards de dollars à plus de 30 milliards de dollars entre la fin de 2022 et la fin de 2023 – cette augmentation dépassant 7,6 milliards de dollars représente la plus forte croissance sur un an de notre histoire. Nous avons consolidé davantage notre position en tant que l'un des principaux fournisseurs de FNB canadiens, grâce à des flux de plus de 5,5 milliards de dollars injectés dans nos FNB cette année.

Nous sommes également résolus à poursuivre notre engagement de longue date à offrir des FNB novateurs. En avril, nous avons lancé les premiers FNB au Canada qui procurent une exposition exclusive aux bons du Trésor 0 à 3 mois du Canada et des États-Unis, soit respectivement le FNB Horizons Bons du Trésor 0 à 3 mois (« **CBIL** ») et le FNB Horizons Bons du Trésor américain 0 à 3 mois (« **UBIL.U** »). En juillet, nous avons lancé six FNB dans le cadre de notre gamme Exposition aux actions : Les Essentiels, dont le FNB de banques canadiennes comportant les frais les plus bas au Canada, le FNB Horizons Indice de banques à pondération égale (« **HBNK** »). En octobre, nous avons lancé notre gamme de FNB à rendement supérieur, qui procure une exposition à des programmes d'options sur les titres du Trésor américain gérés activement. Nous avons également élargi notre gamme de FNB axés sur la répartition de l'actif afin d'ajouter des types d'exposition que nous sommes les premiers au Canada à offrir dans cette catégorie de FNB.

Ces lancements ont été couronnés d'un grand succès : Horizons ETFs a enregistré des flux de plus de 1,8 milliard de dollars injectés dans ces FNB, ce qui nous classe parmi les premiers fournisseurs au Canada selon l'actif investi dans les nouveaux FNB lancés en 2023. En 2024, nous comptons lancer plusieurs nouveaux FNB novateurs qui offriront aux investisseurs plus de possibilités pour investir dans des catégories d'actifs traditionnelles et émergentes et personnaliser leur exposition. Nous avons hâte de communiquer davantage d'informations au sujet de ces produits emballants, et nous le ferons bientôt.

Peu importe ce qui se profile à l'horizon, nous sommes convaincus que notre gamme de FNB novateurs sera en mesure de vous aider à atteindre vos objectifs financiers.

Chez Horizons ETFs, nous embrassons l'innovation dans tout ce que nous faisons. De nos racines en tant que l'un des premiers fournisseurs de FNB au Canada jusqu'à notre fière tradition de lancement de produits de placement inédits, nous sommes animés par l'audace, la vision et l'engagement à offrir une qualité et une expérience client exceptionnelles.

Nous sommes reconnaissants de votre soutien indéfectible alors que nous travaillons pour faire évoluer le secteur de la gestion d'actifs vers un horizon plus clair pour tous les investisseurs.

Salutations cordiales,



Rohit Mehta  
Président et chef de la direction de Horizons ETFs Management (Canada) Inc.

CETTE PAGE A INTENTIONNELLEMENT ÉTÉ LAISSÉE EN BLANC

## RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

Le présent rapport annuel de la direction sur le rendement du FNB Horizons Actif actions privilégiées (« HPR » ou le « FNB ») fait état des faits saillants de nature financière et est compris dans les états financiers annuels audités du fonds de placement. Il est possible d'obtenir gratuitement, auprès du gestionnaire du FNB, soit Horizons ETFs Management (Canada) Inc. (« Horizons Management » ou le « gestionnaire »), une copie des états financiers intermédiaires non audités, des états financiers annuels audités, du rapport intermédiaire ou du rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds, un exemplaire du document traitant des politiques et procédures de vote par procuration, du dossier de divulgation des votes par procuration ou des informations trimestrielles sur le portefeuille, en composant (sans frais) le 1-866-641-5739 ou le 416-933-5745 pour la région de Toronto, en écrivant au 55, avenue University, bureau 800, Toronto (Ontario) M5J 2H7, ou en consultant notre site Web au [www.fnbhorizons.com](http://www.fnbhorizons.com) ou celui de SEDAR+ au [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca).

Le présent document peut renfermer des énoncés prospectifs concernant des événements, résultats, circonstances, rendements futurs ou des attentes qui ne sont pas des faits historiques, mais représentent plutôt l'opinion de la direction quant à des événements futurs. De par leur nature, les énoncés prospectifs exigent la formulation d'hypothèses et sont assujettis à des incertitudes et risques inhérents. Les risques que les prédictions et autres énoncés prospectifs ne se révèlent pas exacts sont importants. Le lecteur est prié de ne pas se fier outre mesure aux énoncés prospectifs étant donné qu'un certain nombre de facteurs pourraient faire en sorte que les résultats, conditions, mesures ou événements réels diffèrent grandement des objectifs, attentes, estimations ou intentions exprimés de façon explicite ou implicite dans les énoncés prospectifs.

Les résultats réels pourraient différer de façon appréciable des attentes de la direction exprimées dans ces énoncés prospectifs en raison de plusieurs facteurs, y compris notamment les conditions de marché et la conjoncture économique générale, les taux d'intérêt, les changements apportés aux lois et règlements, les effets de la concurrence dans les secteurs géographiques et secteurs d'activité dans lesquels le FNB peut investir et d'autres risques énoncés, de temps à autre, dans le prospectus du FNB. À l'occasion, de nouveaux facteurs de risque apparaissent et la direction ne peut les prévoir tous. Le lecteur est prié de comprendre que cette liste de facteurs n'est pas exhaustive et que, s'ils s'appuient sur des énoncés prospectifs pour décider d'investir ou non dans le FNB, les investisseurs et autres parties devraient porter une attention particulière à ces facteurs ainsi qu'aux autres incertitudes et événements éventuels et tenir compte de l'incertitude inhérente aux énoncés prospectifs. En raison des répercussions possibles de ces facteurs, le gestionnaire décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser les énoncés prospectifs consécutivement à l'obtention de nouveaux renseignements, ou à la survenue d'événements nouveaux, ou pour tout autre motif, sauf si la législation pertinente l'y contraint.

## Analyse du rendement du Fonds par la direction

### Objectif et stratégies de placement

L'objectif de placement de HPR est de procurer un revenu de dividendes et de préserver le capital en investissant principalement dans des actions privilégiées (y compris des titres convertibles en actions privilégiées) de sociétés canadiennes. HPR peut également investir dans des actions privilégiées de sociétés situées aux États-Unis, des titres de créance (y compris des billets avec remboursement de capital à recours limité (les « billets RCRL »), tels qu'ils sont définis dans le prospectus du FNB) d'émetteurs canadiens et américains, d'autres titres générant un revenu, ainsi que des titres de capitaux propres canadiens et des fonds inscrits en bourse, tels qu'ils sont définis dans le prospectus du FNB.

Le sous-conseiller, Corporation Fiera Capital (« Fiera » ou le « sous-conseiller »), a recours à la recherche fondamentale pour choisir des titres de sociétés qui, selon l'avis du sous-conseiller sur le secteur et les perspectives de croissance de la société, devraient être inclus dans le portefeuille de placements du FNB. Une analyse approfondie de crédit de chaque titre et une évaluation du profil de risque de chaque société sont effectuées afin de confirmer la sélection et la pondération relative de chaque titre détenu par le FNB. HPR investit principalement dans des actions privilégiées et des titres convertibles en actions privilégiées d'émetteurs canadiens dont les titres de créance ont, en général, une cote de solvabilité correspondant au moins à une catégorie de bonne qualité au moment de l'achat.

## Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

HPR peut également investir dans des actions privilégiées (y compris des titres convertibles en actions privilégiées) de sociétés situées aux États-Unis, des titres de créance (y compris des billets RCRL et d'autres titres assimilables à des titres de créance) d'émetteurs canadiens et américains, d'autres titres générant un revenu, ainsi que des titres de capitaux propres canadiens et des titres de fonds inscrits en bourse.

HPR peut également investir dans des titres de capitaux propres canadiens qui offrent un rendement boursier intéressant et dans des titres de fonds inscrits en bourse qui versent un revenu de dividendes.

En prévision de conditions défavorables ou en réaction à de telles conditions ou à des fins défensives, HPR peut temporairement détenir une partie de son actif en espèces ou dans des instruments du marché monétaire, des obligations ou d'autres titres de créance qui, généralement, ne sont pas supérieurs à 20 % de l'actif net du FNB.

Le sous-conseiller peut acheter des titres d'émetteurs qui sont apparentés ou associés au sous-conseiller. Le sous-conseiller peut se fonder également sur des dispenses des autorités de réglementation en valeurs mobilières lui permettant d'acheter des titres d'un émetteur apparenté au sous-conseiller, si certaines conditions sont respectées. Le placement doit également être approuvé par le comité d'examen indépendant (« CEI ») et il doit respecter d'autres dispositions du Règlement 81-107.

HPR peut conclure des opérations de prêt de titres dans la mesure permise par les lois sur les valeurs mobilières applicables. HPR peut également investir dans des instruments dérivés seulement à des fins de couverture des devises.

Il y a lieu de se reporter au plus récent prospectus du FNB pour une explication détaillée des restrictions de HPR en matière de placement.

### Risques

Le gestionnaire examine le niveau de risque du FNB au moins une fois l'an, et lorsque l'objectif de placement ou les stratégies de placement du FNB ont changé de façon importante. Le niveau de risque actuel du FNB est : moyen.

Les niveaux de risque sont déterminés en fonction de la volatilité historique du FNB, calculée selon l'écart-type entre son rendement et sa moyenne. La catégorie de risque du FNB peut changer au fil du temps et la volatilité historique n'est pas représentative de la volatilité future. Règle générale, le niveau de risque du FNB lui est assigné d'après un écart-type de son rendement sur 10 ans et le rendement de l'indice sous-jacent ou d'un substitut applicable. Si le gestionnaire juge que les résultats obtenus selon cette méthode ne sont pas représentatifs de la volatilité future du FNB, le niveau de risque peut être déterminé en fonction de la catégorie du FNB. Les niveaux de risque ne devraient pas tenir lieu de solution de rechange à une évaluation complète et appropriée du caractère adéquat du placement ou à son évaluation financière par un conseiller en placement.

Le gestionnaire, en guise de résumé aux investisseurs existants, fournit ci-après la liste des risques auxquels un placement dans le FNB pourrait être exposé. **Les investisseurs éventuels devraient lire le prospectus le plus récent du FNB et prendre en considération la description exhaustive des risques fournie dans celui-ci avant d'acheter des parts.**

Une liste des risques auxquels un placement dans le FNB est exposé est présentée ci-après; cette liste n'a pas changé par rapport à la liste des risques présentée dans le prospectus le plus récent du FNB. Une description complète de chaque risque énuméré ci-après est également fournie dans le prospectus le plus récent, qu'il est possible de se procurer en accédant au site [www.fnbhorizons.com](http://www.fnbhorizons.com) ou au site [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca), ou encore en communiquant directement avec Horizons ETFs Management (Canada) Inc. (se reporter à l'information à ce sujet fournie à la dernière page du présent document).

## Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

- |  |   |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Risque lié au marché boursier</li> <li>• Risque lié à l'émetteur</li> <li>• Risques juridiques et liés à la réglementation</li> <li>• Risque lié aux perturbations du marché</li> <li>• Risque lié à la cybersécurité</li> <li>• Risque lié aux fonds inscrits en bourse</li> <li>• Risque lié à l'utilisation des données historiques</li> <li>• Risque lié à la valeur liquidative correspondante</li> <li>• Risque lié aux courtiers désignés et aux courtiers</li> <li>• Risque lié aux interdictions d'opérations visant les titres</li> <li>• Risque lié à la bourse</li> <li>• Risque lié à une fermeture hâtive</li> <li>• Aucune assurance d'atteinte des objectifs de placement</li> <li>• Risque lié à la fiscalité</li> <li>• Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres</li> <li>• Perte de la responsabilité limitée</li> <li>• Dépendance envers le personnel clé</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Risque lié aux distributions</li> <li>• Conflits d'intérêts</li> <li>• Absence de propriété</li> <li>• Marché pour les parts</li> <li>• Prix de rachat</li> <li>• Fluctuation de la valeur liquidative</li> <li>• Restrictions relatives à certains porteurs de parts</li> <li>• Marchés hautement instables</li> <li>• Absence de rendement garanti</li> <li>• Risque lié aux instruments dérivés et à la contrepartie</li> <li>• Risque lié aux taux d'intérêt</li> <li>• Risque de change</li> <li>• Risque de crédit</li> <li>• Risque lié aux fiducies de revenu</li> <li>• Risques liés aux bourses étrangères</li> <li>• Risque de remboursement anticipé par l'émetteur</li> <li>• Risque lié aux écarts entre le cours affiché et le cours utilisable</li> <li>• Risque lié à la liquidité</li> </ul> |
|--|---|

### Résultats d'exploitation

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, les parts du FNB ont produit un rendement de 7,50 %, compte tenu des distributions versées aux porteurs de parts. En comparaison, le rendement de l'indice d'actions privilégiées S&P/TSX (l'« indice ») s'est établi à 5,90 % pour la même période.

L'indice d'actions privilégiées S&P/TSX est conçu pour suivre la performance des actions privilégiées canadiennes. Les actions privilégiées prévoient le versement de dividendes à un taux déterminé et elles ont préséance sur les actions ordinaires en ce qui concerne le versement de dividendes et la liquidation des actifs.

### Revue générale du marché

Au début de 2023, on anticipait de plus en plus un atterrissage en douceur pour les économies des pays développés, alors que les pressions inflationnistes montraient des signes d'apaisement et que la Réserve fédérale américaine (la « Fed ») réduisait son rythme de resserrement des taux. Les espoirs d'une fin des hausses de taux et d'un virage vers une politique moins interventionniste ont été anéantis par les signes d'une croissance économique résiliente, un marché du travail en surchauffe, l'inflation tenace et les déclarations offensives des banques centrales, qui ont incité les investisseurs à s'attendre à des taux d'intérêt plus élevés, plus longtemps. En janvier, la Banque du Canada a relevé de 25 points de base son taux cible du financement à un jour pour le fixer à 4,50 %.

Après avoir diminué pendant la majeure partie du premier trimestre de l'année, les rendements nord-américains ont été beaucoup plus élevés au cours du deuxième trimestre, en particulier dans la première partie de la courbe, étant donné que la situation budgétaire restait difficile pour le marché obligataire, le déficit des États-Unis s'élevant à plus de 7 % du PIB depuis un an. Un autre facteur exerçant une pression à la hausse sur les rendements obligataires a été la persistance d'une inflation de base élevée.

## Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

La Fed n'a pas relevé son taux directeur lors de sa réunion de juin après dix hausses consécutives, mais le président Jerome Powell s'est montré catégorique sur le fait que son intervention n'est pas terminée et que d'autres hausses de taux seront nécessaires pour ramener l'inflation au taux cible de 2 % de la Fed.

La Banque du Canada a surpris les investisseurs en relançant sa campagne de resserrement monétaire en juin, après une interruption de cinq mois. La banque centrale a augmenté ses taux de 25 points de base pour les porter à 4,75 % en raison de la vigueur des dépenses de consommation et de l'immobilier, d'un marché de l'emploi tendu et d'une inflation tenace.

Les rendements des obligations nord-américaines – en particulier ceux des obligations à long terme – ont continué de monter au troisième trimestre alors que la courbe des taux s'accroissait en raison de la possibilité que les taux d'intérêt restent plus élevés, plus longtemps. Les bonnes surprises économiques au début du troisième trimestre et les signes d'un allègement des pressions inflationnistes ont permis aux investisseurs d'espérer que la Fed arrive à stabiliser les prix sans pousser l'économie américaine en récession. En septembre, la Banque du Canada a mis en veilleuse son cycle de hausse des taux au vu des chiffres plus élevés que prévu pour l'inflation globale et l'inflation de base.

Au dernier trimestre de 2023, la tendance s'est inversée par rapport au reste de l'année, les rendements obligataires ont chuté et la courbe des taux s'est accentuée même si le marché s'attendait toujours à ce que les taux d'intérêt restent plus élevés, plus longtemps et montrait une aversion générale au risque. Plusieurs banques centrales ont laissé entendre que les hausses de taux tiraient à leur fin, ce qui, combiné au ralentissement de l'inflation et de l'emploi, a conduit les marchés à miser sur des taux plus bas. Les banques centrales ont tenté de faire marche arrière, mais cela n'a pas empêché les marchés de prendre en compte plusieurs baisses de taux débutant tôt en 2024.

Le marché des actions privilégiées canadiennes a commencé l'année sur une note volatile. Au cours du premier trimestre, les mouvements de capitaux ont été relativement favorables, mais la situation s'est corsée au deuxième trimestre, surtout en mai, les investisseurs se montrant peu désireux d'accroître leur exposition à cette catégorie d'actifs en raison d'éventuels changements à l'impôt sur les dividendes pour les sociétés plus tard dans l'année. La conjoncture du marché est restée difficile au deuxième semestre, les sorties de capitaux attribuables tant aux investisseurs institutionnels qu'aux particuliers ayant exercé une pression sur les prix. La performance négative des marchés d'actions n'a rien fait pour aider, malgré la stabilité des marchés du crédit. En septembre, la hausse importante des taux d'intérêt et la décision de la Banque TD de racheter une série d'actions privilégiées ont suscité une embellie. Malgré la volatilité persistante, HPR a terminé l'année en force après la décision du gouvernement fédéral de ne pas modifier le traitement fiscal des dividendes sur les actions privilégiées, qui a donné un élan à cette catégorie d'actifs. Un autre apport positif est venu de quelques rachats imprévus et de la perception que les banques centrales avaient fini d'augmenter les taux et pourraient même envisager de les baisser.

Les titres à taux de révision déterminé se sont très bien comportés durant l'année, tandis que les titres à taux fixe ont freiné le rendement global de la catégorie d'actifs en 2023. Le marché des actions privilégiées canadiennes a clos l'année en hausse. Le rendement de l'indice d'actions privilégiées S&P/TSX s'est établi à 5,9 % et celui de l'indice Solactive Laddered Canadian Preferred Share (composé exclusivement d'actions privilégiées à taux de révision) à 3,1 %.

### **Revue du portefeuille**

Le portefeuille dans son ensemble a dégagé un rendement de 7,50 % pour l'année, ce qui est supérieur de 160 points de base à celui l'indice de référence après déduction des frais. Au cours de l'année, le FNB, qui était bien positionné pour réaliser des gains, a abondamment tiré parti de la remontée des actions privilégiées. Le rendement de HPR est principalement attribuable à son segment de titres à taux variable différé. La sous-pondération des titres perpétuels dans le FNB a aussi eu un important effet favorable, grâce à la sélection de titres positive dans les secteurs de l'énergie

## Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

et de l'immobilier. Par contre, la sélection de titres dans le secteur bancaire et la sous-pondération de celui-ci ont nui au rendement. Au cours de l'année, nous avons augmenté légèrement la part des titres à taux variable différé et réduit celle des titres perpétuels. Nous avons également accru la pondération accordée aux banques.

En ce qui concerne les nouvelles émissions, nous avons acquis des actions privilégiées institutionnelles émises par BMO et des billets avec remboursement de capital à recours limité d'Intact Corporation Financière assortis d'un coupon et d'un taux de révision intéressants. Nous avons aussi acquis les nouveaux titres hybrides d'Enbridge et de Gibson Energy assortis d'un coupon et d'un taux de révision intéressants.

### **Perspectives**

Les grandes banques centrales semblent avoir mis fin à leurs hausses de taux d'intérêt pour l'actuel cycle économique. La politique monétaire restrictive aura pour effet de freiner la croissance en 2024. L'économie américaine ne devrait pas tourner à plein régime, et une récession mineure est désormais attendue au Canada. Après avoir atteint de très hauts niveaux, l'inflation est descendue en 2023, et si elle continue de diminuer, la Banque du Canada pourra entrevoir avec plus de certitude l'atteinte de son taux cible de 2 %, ce qui lui permettra alors d'amorcer le processus de détente monétaire. Le marché s'attend à ce que la Banque procède à plusieurs baisses de taux en 2024 à compter du mois d'avril, concourant à éviter un atterrissage brutal de l'économie. Selon les prévisions du marché, le taux directeur de la banque centrale canadienne devrait clore l'année à 3,72 %.

Cette année, il est prévu que les taux d'intérêt et les écarts de taux demeurent peu élevés, avec de la volatilité et des occasions en toile de fond étant donné que les banques centrales passeront aux baisses de taux dans un contexte où l'offre d'obligations est abondante et les risques géopolitiques, élevés. Bien que les données économiques récentes montrent des améliorations sur le plan de l'inflation, la réorientation des politiques d'établissement du taux directeur n'est pas encore chose faite. Nous nous attendons à ce que la Banque du Canada et la Fed abaissent les taux d'intérêt de 75 à 125 points de base en 2024.

Le rendement moyen actuel des actions privilégiées canadiennes demeure à des niveaux intéressants et pourrait augmenter sensiblement dans les prochains trimestres et les prochaines années étant donné que les titres à taux de révision déterminé sont révisés en fonction d'un taux des obligations du Canada à 5 ans beaucoup plus élevé. La volatilité devrait demeurer importante en 2024, sous réserve du calendrier et de l'ampleur des baisses de taux d'intérêt des banques centrales dans un contexte de faible croissance, voire de recul du PIB canadien. Les mouvements de capitaux devraient s'améliorer en 2024, puisque la décision du gouvernement fédéral de ne pas modifier le traitement fiscal des dividendes sur les actions privilégiées, en plus d'éliminer d'importants vendeurs potentiels, pourrait aussi attirer de nouveaux acheteurs. Nous sommes disposés à accroître le risque du portefeuille si des occasions se présentent et nous ferons des prises de profits si c'est nécessaire. Dans ce contexte, nous croyons que les titres à taux de révision déterminé dont la révision aura lieu ultérieurement en 2024 et en 2025 offrent le meilleur potentiel risque-rendement étant donné qu'à notre avis, le taux des obligations du Canada à 5 ans pourrait se situer au-dessus de 3 % au cours des prochaines années.

### **Autres éléments d'exploitation et variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables**

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, le FNB a généré un résultat global brut de 75 509 342 \$ tiré de ses placements et dérivés (y compris les variations de la juste valeur du portefeuille du FNB) par rapport à (300 652 925) \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2022. Le FNB a engagé des frais de gestion, des charges d'exploitation et des frais de transaction totalisant 7 051 182 \$ (9 990 399 \$ en 2022), dont une tranche de 268 941 \$ (13 476 \$ en 2022) a été soit réglée, soit absorbée par le gestionnaire au nom du FNB. La renonciation de ces frais ou charges ou leur absorption par le gestionnaire peut être interrompue en tout temps ou poursuivie indéfiniment, au gré du gestionnaire.

Au cours de l'exercice, le FNB a distribué un montant de 57 879 741 \$ aux porteurs de parts (74 512 192 \$ en 2022).

## Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

### Présentation

Les états financiers ci-joints ont été préparés selon les normes IFRS en comptabilité (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board. Toute mention relative au total de l'actif net, à l'actif net, à la valeur liquidative ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net dans les états financiers et (ou) dans le rapport de la direction sur le rendement du Fonds fait référence à l'actif net ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, aux termes des IFRS.

### Événements récents

Outre ceux indiqués ci-après, il n'y a aucun événement récent lié au secteur, à la direction ou au FNB qui est pertinent pour le présent et l'avenir du FNB.

#### ***Changement de dénomination***

Le 6 mars 2024, Horizons ETFs Management (Canada) Inc., gestionnaire de placements du FNB, a annoncé qu'il allait procéder à un changement de marque et adopter le nom de Global X Investment Canada Inc. en mai 2024. Le changement de dénomination ne devrait pas avoir d'incidence sur les activités quotidiennes du FNB. Les activités, le personnel et les responsabilités du gestionnaire de placements demeurent les mêmes.

### Transactions avec des parties liées

Des parties liées fournissent certains services au FNB, et ces relations sont décrites ci-après.

#### ***Gestionnaire, fiduciaire et gestionnaire de placements***

Le gestionnaire, le fiduciaire et le gestionnaire de placements du FNB est Horizons ETFs Management (Canada) Inc. dont l'adresse est le 55, avenue University, bureau 800, Toronto (Ontario) M5J 2H7, société constituée en vertu des lois de l'Ontario.

Si le FNB investit dans d'autres FNB de Horizons Management, Horizons Management pourrait recevoir des frais de gestion relativement aux actifs du FNB investis dans ces FNB de Horizons Management. De plus, tous les frais de gestion versés au gestionnaire (description détaillée à la page 15) sont inscrits dans les transactions entre parties liées, puisque le gestionnaire est considéré comme étant une partie liée du FNB. La rémunération payée au comité d'examen indépendant est également inscrite dans les transactions avec des parties liées. Les frais de gestion et la rémunération payée au comité d'examen indépendant figurent aux états du résultat global des états financiers du FNB ci-joints. Les frais de gestion payables par le FNB aux 31 décembre 2023 et 2022 figurent aux états de la situation financière.

## Faits saillants de nature financière

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le FNB et ont pour objet de vous aider à comprendre les résultats financiers du FNB des cinq derniers exercices. Ces renseignements proviennent des présents états financiers annuels audités du FNB. Veuillez vous reporter à la première page pour obtenir des renseignements sur la manière de vous procurer les états financiers annuels ou intermédiaires du FNB.

### Actif net par part du FNB

Exercice <sup>1)</sup>	2023	2022	2021	2020	2019
<b>Actif net à l'ouverture de l'exercice</b>	7,50	9,75	8,16	8,14	8,36 \$
<b>Augmentation (diminution) liée à l'exploitation</b>					
Total des revenus	0,45	0,43	0,42	0,44	0,44
Total des charges	(0,05)	(0,06)	(0,06)	(0,05)	(0,06)
Profits (pertes) réalisé(e)s pour l'exercice	(0,25)	0,11	0,17	(0,52)	(0,37)
Profits (pertes) latent(e)s pour l'exercice	0,35	(2,31)	1,41	0,51	0,15
<b>Augmentation (diminution) totale liée à l'exploitation<sup>2)</sup></b>	0,50	(1,83)	1,94	0,38	0,16
<b>Distributions</b>					
À partir du revenu net de placement (à l'exclusion des dividendes)	(0,01)	–	–	–	–
À partir des dividendes	(0,40)	(0,38)	(0,33)	(0,38)	(0,38)
À partir des gains en capital nets réalisés	–	(0,06)	(0,06)	–	–
Remboursement de capital	(0,01)	–	–	(0,04)	(0,02)
<b>Total des distributions<sup>3)</sup></b>	(0,42)	(0,44)	(0,39)	(0,42)	(0,40)
<b>Actif net à la clôture de l'exercice<sup>4)</sup></b>	7,62	7,50	9,75	8,16	8,14 \$

1. Ces renseignements proviennent des états financiers annuels audités du FNB.

2. L'actif net par part et les distributions sont établis selon le nombre réel de parts en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution liée à l'exploitation est calculée selon le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.

3. Les distributions de revenu, de dividendes et (ou) de remboursement de capital, le cas échéant, ont été versées en espèces, réinvesties dans des parts additionnelles du FNB, ou les deux. Les distributions de gains en capital, le cas échéant, sont versées en espèces ou non. Les distributions de gains en capital autres qu'en espèces sont réinvesties dans des parts supplémentaires du FNB et consolidées par la suite. Elles sont déclarées en tant que distributions imposables et ont pour effet d'augmenter le coût de base ajusté des parts de chaque porteur. Ni le nombre de parts détenu par un porteur ni la valeur liquidative par part du FNB ne changent en raison d'une distribution de gains en capital autre qu'en espèces. Les distributions classées dans le remboursement de capital, le cas échéant, ont pour effet de diminuer le coût de base ajusté des parts de chaque porteur. Les caractéristiques des distributions, le cas échéant, sont déterminées après la fin de l'année d'imposition du FNB. Dans l'intervalle, aux fins de la présentation de l'information financière, les distributions sont classées au poste « À partir du revenu net de placement (à l'exclusion des dividendes) ».

4. Les faits saillants de nature financière ne permettent pas nécessairement de rapprocher l'actif net par part à l'ouverture et à la clôture de la période.

**Faits saillants de nature financière** (suite)

**Ratios et données supplémentaires**

<b>Exercice<sup>1)</sup></b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>	
Total de la valeur liquidative (en milliers)	966 222	1 107 087	1 871 153	1 398 529	1 411 437	\$
Nombre de parts en circulation (en milliers)	126 848	147 593	191 854	171 302	173 304	
Ratio des frais de gestion <sup>2)</sup>	0,62 %	0,64 %	0,64 %	0,64 %	0,64 %	
Ratio des frais de gestion avant renoncations ou absorptions <sup>3)</sup>	0,65 %	0,64 %	0,65 %	0,64 %	0,64 %	
Ratio des frais de transaction <sup>4)</sup>	0,03 %	0,04 %	0,05 %	0,07 %	0,06 %	
Taux de rotation des titres en portefeuille <sup>5)</sup>	15,16 %	23,71 %	56,49 %	74,59 %	85,37 %	
Valeur liquidative par part à la clôture de l'exercice	7,62	7,50	9,75	8,16	8,14	\$
Cours de clôture	7,61	7,44	9,75	8,18	8,15	\$

1. Les renseignements sont fournis aux 31 décembre des exercices présentés.
2. Le ratio des frais de gestion est calculé selon le total des charges, y compris la taxe de vente (à l'exclusion des commissions de courtage et des autres coûts de transaction de portefeuille) de la période considérée et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative quotidienne moyenne durant l'exercice. Le gestionnaire paie, à même les revenus tirés de ses frais de gestion, les renoncations et les absorptions le cas échéant, les services dispensés au FNB, notamment la rémunération du gestionnaire de placements et le marketing.
3. Le gestionnaire peut, à son gré, renoncer aux frais ou charges autrement payables par le FNB, ou en absorber une partie. La renonciation de ces frais ou charges ou leur absorption par le gestionnaire peut être interrompue en tout temps ou poursuivie indéfiniment, au gré du gestionnaire.
4. Le ratio des frais de transaction représente le total des commissions et les autres coûts de transaction du portefeuille exprimés en pourcentage annualisé de la valeur liquidative quotidienne moyenne au cours de l'exercice. En général, les coûts de transaction liés à l'achat ou à la vente des titres à revenu fixe sont intégrés au prix de ces transactions et ils ne sont donc pas inclus dans le ratio des frais de transaction.
5. Le taux de rotation des titres en portefeuille indique les mouvements du portefeuille de placements du FNB. Un taux de rotation de 100 % signifie que le FNB achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'année. En général, plus le taux de rotation au cours d'une année est élevé, plus les frais de transaction payables par le FNB sont importants au cours de l'année, et plus la possibilité est grande que l'investisseur touche des gains en capital imposables pendant l'année. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement du FNB.

## Faits saillants de nature financière (suite)

### Frais de gestion

Le gestionnaire assure ou supervise la prestation de services administratifs requis par le FNB, y compris notamment la négociation de contrats avec certains tiers fournisseurs de services tels que les gestionnaires de portefeuille, les dépositaires, les agents chargés de la tenue des registres, les agents des transferts, les auditeurs et les imprimeurs; l'autorisation du paiement des frais d'exploitation engagés au nom du FNB; les arrangements de la tenue à jour des registres comptables du FNB; la préparation des rapports à l'intention des porteurs de parts et des autorités de réglementation des valeurs mobilières compétentes; le calcul du montant des distributions faites par le FNB et l'établissement de la fréquence de telles distributions; la préparation des états financiers, des déclarations de revenus et des informations financières et comptables selon ce qu'exige le FNB; l'assurance que les porteurs de parts reçoivent les états financiers et autres rapports suivant ce que la loi applicable exige de temps à autre; l'assurance que le FNB se conforme à toutes les autres exigences réglementaires, notamment les obligations d'information continue du FNB en vertu des lois applicables en valeurs mobilières; l'administration des achats, des rachats et autres opérations liées aux parts du FNB; et la gestion des demandes des porteurs de parts du FNB et la communication avec ceux-ci. Le gestionnaire fournit des locaux et du personnel pour assurer ces services, si ceux-ci ne sont fournis par aucun autre fournisseur de services du FNB. Le gestionnaire supervise également les stratégies de placement du FNB pour s'assurer que le FNB se conforme à ses objectifs de placement, à ses stratégies de placement et à ses restrictions et pratiques en matière de placement.

En contrepartie de ces services, le gestionnaire touche des frais de gestion mensuels correspondant à un taux annuel de 0,55 % de la valeur liquidative des parts du FNB, plus les taxes de vente applicables, calculés et cumulés quotidiennement et versés mensuellement à terme échu.

Le sous-conseiller est rémunéré à même les frais de gestion pour les services qu'il a fournis, sans autre coût pour le FNB. Toute charge du FNB ayant fait l'objet d'une renonciation ou d'une prise en charge par le gestionnaire est versée à même les frais de gestion reçus par le gestionnaire.

Le tableau ci-dessous présente le détail, exprimé en pourcentage, des services obtenus par le FNB du gestionnaire en contrepartie des frais de gestion versés au cours de l'exercice.

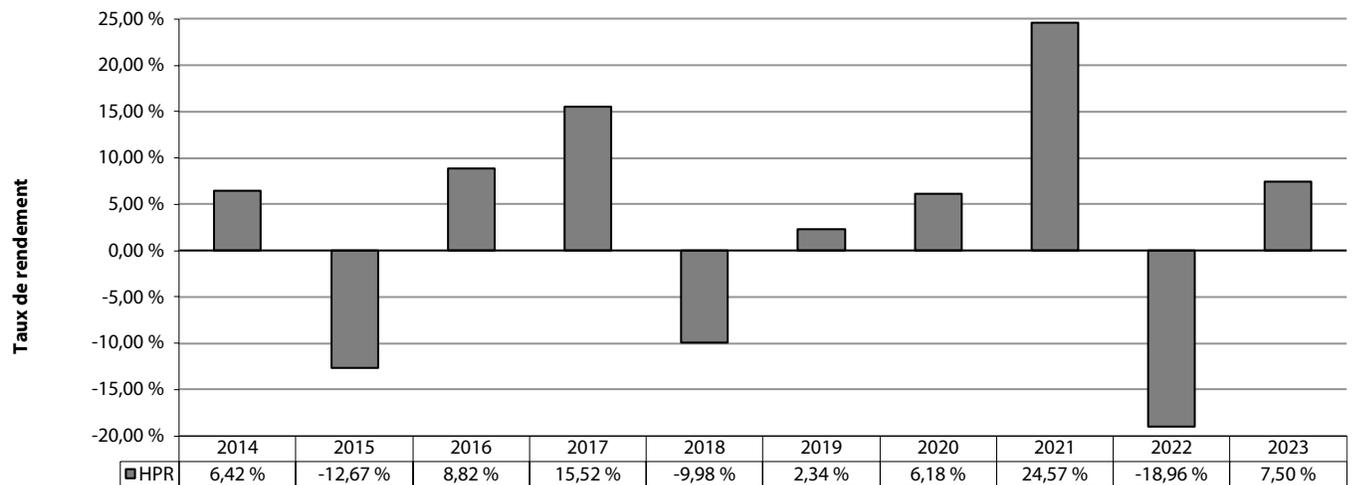
	<b>Frais de gestion du portefeuille, frais administratifs généraux et profit</b>	<b>Charges du FNB ayant fait l'objet d'une renonciation ou prise en charge</b>
<b>Marketing</b>		
4 %	92 %	4 %

## Rendement passé

Des commissions, des frais de gestion et d'autres frais ainsi que des taxes de vente applicables peuvent être liés à un placement dans le FNB. Veuillez prendre connaissance du prospectus avant d'investir. Les taux de rendement indiqués reflètent le rendement total historique, y compris les changements de valeur unitaire et le réinvestissement de toutes les distributions, et ne tiennent pas compte des frais de vente, de rachat ou de distribution, ni des frais facultatifs ou impôts sur le revenu payables par un investisseur qui auraient pu réduire les rendements. Un placement dans le FNB n'est assorti d'aucune garantie. Sa valeur fluctue régulièrement et le rendement passé pourrait ne pas se répéter. Les rendements du FNB ont été compilés en supposant que toutes les distributions, le cas échéant, sont réinvesties dans des parts additionnelles du FNB. Si vous détenez ce FNB à l'extérieur d'un régime enregistré, le revenu et les gains en capital distribués qui vous sont versés augmentent votre revenu aux fins de l'impôt, et ce, qu'ils vous soient versés en espèces ou réinvestis dans des parts additionnelles du FNB. Le montant des distributions imposables réinvesties est ajouté au prix de base ajusté des parts que vous détenez. Cela diminuera votre gain en capital ou augmentera votre perte en capital lors d'une transaction ultérieure de rachat et empêchera que ce montant soit imposé de nouveau entre vos mains. Veuillez consulter votre conseiller fiscal afin de discuter de votre situation fiscale personnelle.

## Rendement annuel

Le graphique suivant illustre le rendement du FNB pour les périodes indiquées, ainsi que la variation du rendement d'une période à l'autre. Par ailleurs, le graphique indique, en pourcentage, le rendement haussier ou baissier d'un placement à compter du premier jour d'une période donnée jusqu'à la date de clôture de cette période.



Le FNB a commencé ses activités le 22 novembre 2010.

**Rendement passé** (suite)**Rendement composé annuel**

Le tableau suivant présente le rendement total composé annuel du FNB depuis sa création et pour les exercices compris dans la période close le 31 décembre 2023 par rapport à un indice de marché comparable. Ce tableau ne sert qu'à illustrer l'incidence du taux de croissance composé et ne vise pas à refléter les valeurs futures du FNB ni les rendements futurs de ses placements.

	<b>1 an</b>	<b>3 ans</b>	<b>5 ans</b>	<b>10 ans</b>	<b>Depuis la création</b>
FNB Horizons Actif actions privilégiées	7,50 %	2,76 %	3,35 %	2,18 %	2,59 %
Indice d'actions privilégiées S&P/TSX <sup>MC</sup>	5,90 %	1,17 %	2,61 %	1,46 %	1,74 %

Le FNB a commencé ses activités le 22 novembre 2010.

## Sommaire du portefeuille de placements

Au 31 décembre 2023

<b>Composition de l'actif</b>	<b>Valeur liquidative</b>	<b>Pourcentage de la valeur liquidative du FNB</b>
Titres privilégiés canadiens	872 012 766 \$	90,25 %
Titres à revenu fixe canadiens	89 052 112	9,22 %
Contrat à terme - couverture des devises*	11 780	0,00 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 862 275	0,71 %
Autres actifs, moins les passifs	(1 717 043)	-0,18 %
	<b>966 221 890 \$</b>	<b>100,00 %</b>

<b>Composition des secteurs</b>	<b>Valeur liquidative</b>	<b>Pourcentage de la valeur liquidative du FNB</b>
Services financiers	447 853 515 \$	46,35 %
Énergie	229 159 188	23,72 %
Services publics	122 414 571	12,67 %
Obligations de sociétés	89 052 112	9,22 %
Services de communication	72 201 412	7,47 %
Produits de consommation courante	263 439	0,03 %
Industries	120 641	0,01 %
Contrat à terme - couverture des devises*	11 780	0,00 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 862 275	0,71 %
Autres actifs, moins les passifs	(1 717 043)	-0,18 %
	<b>966 221 890 \$</b>	<b>100,00 %</b>

\* Les positions dans les contrats à terme sont présentées comme étant le profit ou la perte qui serait réalisé si les contrats étaient dénoués à la date du présent rapport.

**Sommaire du portefeuille de placements** (suite)

Au 31 décembre 2023

<b>25 principaux placements*</b>	<b>Pourcentage de la valeur liquidative du FNB</b>
Enbridge Inc.	9,48 %
La Banque Toronto-Dominion	8,08 %
BCE Inc.	7,47 %
Great-West Lifeco Inc.	6,61 %
Société Financière Manuvie	6,35 %
Banque Royale du Canada	5,33 %
Banque de Montréal	5,03 %
Banque Canadienne Impériale de Commerce	4,91 %
Corporation TC Énergie	4,78 %
Pembina Pipeline Corp.	4,17 %
Brookfield Corp.	3,83 %
Brookfield Renewable Power Preferred Equity Inc.	3,57 %
Corporation financière Power	3,50 %
Canadian Utilities Ltd.	3,33 %
Cenovus Energy Inc.	3,24 %
AltaGas Ltd.	2,62 %
Fortis Inc.	1,93 %
Banque Nationale du Canada	1,86 %
Financière Sun Life Inc.	1,86 %
Brookfield Infrastructure Partners L.P.	1,39 %
Intact Corporation Financière	1,39 %
Fairfax Financial Holdings Ltd.	1,11 %
Emera Inc.	1,03 %
Brookfield Office Properties Inc.	0,91 %
Algonquin Power & Utilities Corp.	0,91 %

\* Il est à noter que les 25 principaux placements représentent le total des instruments de créance de cet émetteur dans le portefeuille du FNB.

Le sommaire du portefeuille de placements peut changer en raison des transactions que réalise le FNB. Les états financiers les plus récents peuvent être obtenus gratuitement en composant le 1-866-641-5739 ou le 416-933-5745, en écrivant au 55, avenue University, bureau 800, Toronto (Ontario) M5J 2H7 ou en consultant notre site Web au [www.fnbhorizons.com](http://www.fnbhorizons.com) ou celui de SEDAR+ au [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca).

## **RESPONSABILITÉ DU GESTIONNAIRE À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE**

La responsabilité des états financiers annuels audités ci-joints du FNB Horizons Actif actions privilégiées (le « FNB ») incombe au gestionnaire et fiduciaire du FNB, Horizons ETFs Management (Canada) Inc. (le « gestionnaire »). Ces états ont été dressés conformément aux normes IFRS en comptabilité (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board au moyen de l'information disponible et comprennent certains montants qui sont fondés sur les meilleures estimations et jugements du gestionnaire.

Le gestionnaire a conçu et maintient un système de contrôles internes ayant pour but de fournir une assurance raisonnable que tous les actifs sont protégés et de produire de l'information financière pertinente, fiable et à jour, y compris les états financiers ci-joints.

Les présents états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration du gestionnaire et ont été audités par KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés, au nom des porteurs de parts. Dans son rapport, l'auditeur indépendant indique l'étendue de l'audit et exprime son opinion sur les états financiers.



Rohit Mehta  
Administrateur  
Horizons ETFs Management (Canada) Inc.



Thomas Park  
Administrateur  
Horizons ETFs Management (Canada) Inc.

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

### Aux porteurs de parts du FNB Horizons Actif actions privilégiées (le « FNB »)

#### *Opinion*

Nous avons effectué l'audit des états financiers du FNB, qui comprennent les états de la situation financière au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022, les états du résultat global, de l'évolution de la situation financière et des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes afférentes aux états financiers, qui comprennent un résumé des informations significatives sur les méthodes comptables (ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du FNB au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux normes IFRS en comptabilité (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board.

#### *Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités déontologiques qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants du FNB conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de notre audit sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### *Autres informations*

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- des informations incluses dans le rapport de la direction sur le rendement du fonds déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations incluses dans le rapport de la direction sur le rendement du fonds déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes à la date du présent rapport de l'auditeur. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués à l'égard de ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport de l'auditeur.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

***Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers***

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IFRS en comptabilité (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du FNB à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le FNB ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du FNB.

***Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du FNB;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du FNB à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le FNB à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;
- nous fournissons aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu.

*KPMG S.R.L. / SENCRL*

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

L'associée responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur est délivré est Paula M. Foster.

Toronto, Canada

Le 13 mars 2024

## États de la situation financière

Aux 31 décembre

	2023	2022
<b>Actifs</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 862 275 \$	6 190 592 \$
Placements (note 6)	961 064 878	1 102 945 697
Montants à recevoir se rapportant à des revenus courus	3 254 528	4 022 012
Montants à recevoir se rapportant à des actifs de portefeuille vendus	636 778	231 550
Actifs dérivés (note 3)	11 780	10 621
<b>Total des actifs</b>	<b>971 830 239</b>	<b>1 113 400 472</b>
<b>Passifs</b>		
Frais de gestion à payer (note 9)	500 971	593 175
Frais d'exploitation à payer	19 857	49 234
Montants à payer se rapportant à des titres rachetés	380 859	-
Montants à payer pour actifs de portefeuille achetés	392 133	208 687
Distribution à payer	4 314 529	5 462 432
<b>Total des passifs</b>	<b>5 608 349</b>	<b>6 313 528</b>
<b>Total de l'actif net</b>	<b>966 221 890 \$</b>	<b>1 107 086 944 \$</b>
Nombre de parts rachetables en circulation (note 8)	126 847 913	147 593 415
Total de l'actif net par part	7,62 \$	7,50 \$

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

Approuvé au nom du conseil d'administration du gestionnaire,



 Rohit Mehta  
 Administrateur



 Thomas Park  
 Administrateur

## États du résultat global

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
<b>Produits</b>		
Revenu de dividendes	55 277 563 \$	67 406 431 \$
Revenu d'intérêts à des fins de distribution	6 935 838	5 222 621
Revenu tiré du prêt de titres (note 7)	46 616	68 190
Profit net (perte nette) réalisé(e) sur la vente de placements et de dérivés	(35 059 395)	18 783 192
Profit net (perte nette) de change réalisé(e)	4 097	(1 585)
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés	48 305 123	(392 132 859)
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente de change	(500)	1 085
	<b>75 509 342</b>	<b>(300 652 925)</b>
<b>Charges (note 9)</b>		
Frais de gestion	6 292 148	8 956 319
Honoraires d'audit	10 991	12 292
Honoraires du comité d'examen indépendant	596	447
Frais de garde et frais d'évaluation du fonds	282 246	260 961
Honoraires juridiques	26 182	29 065
Coûts de la communication de l'information aux porteurs de titres	58 264	71 385
Frais d'administration	26 914	27 402
Coûts de transaction	353 761	632 528
Autres charges	80	-
	<b>7 051 182</b>	<b>9 990 399</b>
Montants devant être payés par le fonds de placement qui ont été payés ou absorbés par le gestionnaire	(268 941)	(13 476)
	<b>6 782 241</b>	<b>9 976 923</b>
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net pour l'exercice</b>	<b>68 727 101 \$</b>	<b>(310 629 848) \$</b>
Augmentation (diminution) de l'actif net par part	0,50 \$	(1,83) \$

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

## États de l'évolution de la situation financière

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
<b>Total de l'actif net à l'ouverture de l'exercice</b>	1 107 086 944 \$	1 871 153 092 \$
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net</b>	68 727 101	(310 629 848)
<b>Transactions relatives aux parts rachetables</b>		
Produit tiré de l'émission de titres du fonds de placement	79 634 450	94 045 775
Montants totaux versés lors du rachat de titres du fonds de placement	(231 827 915)	(473 588 420)
Titres émis lors du réinvestissement des distributions	481 051	618 537
Distributions		
À partir du revenu net de placement	(56 965 360)	(64 002 552)
À partir des gains en capital nets réalisés	-	(10 509 640)
Remboursement de capital	-	(914 381)
<b>Total de l'actif net à la clôture de l'exercice</b>	<b>966 221 890 \$</b>	<b>1 107 086 944 \$</b>

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

## États des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2023	2022
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net pour l'exercice	68 727 101 \$	(310 629 848) \$
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :		
(Profit net) perte nette réalisé(e) sur la vente de placements et de dérivés	35 059 395	(18 783 192)
Profit net (perte nette) réalisé(e) sur les contrats de change à terme	11 299	(993 862)
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente des placements et des dérivés	(48 305 123)	392 132 859
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente de change	35	(931)
Achat de placements	(77 361 307)	(285 500 196)
Produit de la vente de placements	97 980 353	284 457 513
Montants à recevoir se rapportant à des revenus courus	767 484	(1 158 653)
Charges à payer	(121 581)	(415 078)
<b>Rentrées (sorties) de fonds nettes liées aux activités d'exploitation</b>	<b>76 757 656</b>	<b>59 108 612</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Montant reçu de l'émission de parts	2 559 462	27 326 080
Montant versé au rachat de parts	(20 098 807)	(43 662 072)
Distributions versées aux porteurs de parts	(58 546 593)	(74 711 746)
<b>Rentrées (sorties) de fonds nettes liées aux activités de financement</b>	<b>(76 085 938)</b>	<b>(91 047 738)</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de l'exercice</b>	<b>671 718</b>	<b>(31 939 126)</b>
Effet des variations des cours de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(35)	931
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice</b>	<b>6 190 592</b>	<b>38 128 787</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	<b>6 862 275 \$</b>	<b>6 190 592 \$</b>
Intérêts reçus, déduction faite des retenues fiscales	7 066 940 \$	4 198 674 \$
Dividendes reçus, déduction faite des retenues fiscales	55 913 945 \$	67 271 725 \$

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

**Tableau des placements**

Au 31 décembre 2023

Titre	Actions / Valeur nominale / Contrats	Coût moyen	Juste valeur
<b>TITRES PRIVILÉGIÉS CANADIENS (90,25 %)</b>			
<b>Services financiers (46,35 %)</b>			
Artis REIT, priv., série E, taux variable, perp.	42 192	793 718 \$	723 593 \$
Banque de Montréal, priv., cat. B, série 27, taux variable, conv., perp.	277 831	5 521 823	5 376 030
Banque de Montréal, priv., cat. B, série 29, taux variable, perp.	1 326 000	27 509 925	24 159 720
Banque de Montréal, priv., cat. B, série 31, taux variable, perp.	207 183	4 317 223	3 679 570
Banque de Montréal, priv., cat. B, série 33, taux variable, perp.	312 953	6 583 459	5 867 869
Brookfield Corp., priv., cat. A	101 660	1 228 312	1 136 559
Brookfield Corp., priv., série 13, taux variable, perp.	89 153	1 022 585	993 165
Brookfield Corp., priv., série 17, 4,75 %, perp.	501	10 493	8 482
Brookfield Corp., priv., série 18, 4,75 %, perp.	18 126	390 219	310 136
Brookfield Corp., priv., série 24, taux variable, perp.	250 322	4 350 355	3 599 630
Brookfield Corp., priv., série 26, taux variable, perp.	143 278	2 495 606	2 073 233
Brookfield Corp., priv., série 30, taux variable, perp.	59 182	1 239 648	1 096 051
Brookfield Corp., priv., série 32, taux variable, perp.	81 710	1 781 972	1 698 751
Brookfield Corp., priv., série 34, taux variable, perp.	33 599	640 890	592 350
Brookfield Corp., priv., série 46, taux variable, perp.	4 959	93 663	96 601
Brookfield Corp., priv., cat. A, série 36, 4,85 %, perp.	9 341	202 742	160 198
Brookfield Corp., priv., cat. A, série 37, 4,90 %, perp.	44 536	984 157	763 792
Brookfield Corp., priv., cat. A, série 38, taux variable, perp.	416 223	8 111 751	6 518 052
Brookfield Corp., priv., cat. A, série 40, taux variable, perp.	430 646	8 651 978	7 575 063
Brookfield Corp., priv., cat. A, série 42, taux variable, perp.	517 462	10 189 820	8 662 314
Brookfield Corp., priv., série 51, 6,45 %, perp.	131 243	1 637 063	1 850 526
Brookfield Office Properties Inc., priv., cat. AAA, série N, taux variable, perp.	375 923	6 007 329	2 706 646
Brookfield Office Properties Inc., priv., cat. AAA, série P, taux variable, conv., perp.	138 457	2 292 168	1 024 582
Brookfield Office Properties Inc., priv., cat. AAA, série R, taux variable, perp.	472 124	8 187 927	3 559 815
Brookfield Office Properties Inc., priv., cat. AAA, série AA, taux variable, perp.	179 371	3 245 641	1 470 842
Banque Canadienne Impériale de Commerce, priv., cat. A, série 39, taux variable, perp.	756 260	15 398 809	13 877 371
Banque Canadienne Impériale de Commerce, priv., cat. A, série 41, taux variable, perp.	239 876	4 914 262	4 207 425
Banque Canadienne Impériale de Commerce, priv., cat. A, série 43, taux variable, perp.	1 021 964	21 373 512	18 650 843
Banque Canadienne de l'Ouest, priv., série 5, taux variable, perp.	120 479	2 467 761	2 198 742
Fairfax Financial Holdings Ltd., priv., série C, taux variable, conv., perp.	30 154	631 700	593 129
Fairfax Financial Holdings Ltd., priv., série E, taux variable, perp.	2 000	26 200	30 040

**Tableau des placements** (suite)

Au 31 décembre 2023

<b>Titre</b>	<b>Actions / Valeur nominale / Contrats</b>	<b>Coût moyen</b>	<b>Juste valeur</b>
Fairfax Financial Holdings Ltd., priv., série G, taux variable, perp.	75 670	1 229 939	1 180 452
Fairfax Financial Holdings Ltd., priv., série I, taux variable, conv., perp.	399 746	6 801 714	6 539 845
Fairfax Financial Holdings Ltd., priv., série K, 5,00 %, perp.	13 976	292 456	262 609
Fairfax Financial Holdings Ltd., priv., série M, taux variable, perp.	96 324	2 085 837	2 114 312
Great-West Lifeco Inc., priv., série G, 5,20 %, perp.	616 563	13 888 389	12 078 469
Great-West Lifeco Inc., priv., série H, 4,85 %, perp.	946 177	21 226 615	17 324 501
Great-West Lifeco Inc., priv., série I, 4,50 %, perp.	396 183	9 571 998	6 889 622
Great-West Lifeco Inc., priv., série L, 5,65 %, perp.	108 030	2 627 712	2 311 842
Great-West Lifeco Inc., priv., série M, 5,80 %, perp.	486	12 158	10 687
Great-West Lifeco Inc., priv., série N, taux variable, perp.	250 721	3 429 176	3 312 024
Great-West Lifeco Inc., priv., série P, 5,40 %, perp.	356 084	8 648 445	7 317 526
Great-West Lifeco Inc., priv., série Q, 5,15 %, perp.	381 872	8 646 678	7 389 223
Great-West Lifeco Inc., priv., série R, 4,80 %, perp.	80 429	1 724 310	1 447 722
Great-West Lifeco Inc., priv., série S, 5,25 %, perp.	259 630	5 506 287	5 122 500
Great-West Lifeco Inc., priv., série Y, 4,50 %, perp.	36 023	592 512	620 676
Intact Corporation Financière, priv., cat. A, série 3, taux variable, conv., perp.	470 490	9 379 514	8 515 869
Intact Corporation Financière, priv., cat. A, série 5, 5,20 %, perp.	10 089	231 873	198 854
Intact Corporation Financière, priv., cat. A, série 6, 5,30 %, perp.	78 806	1 871 888	1 564 299
Intact Corporation Financière, priv., cat. A, série 7, taux variable, conv., perp.	220	5 049	4 754
Intact Corporation Financière, priv., cat. A, série 9, 5,40 %, perp.	69 278	1 396 013	1 427 127
Intact Corporation Financière, priv., cat. A, série 11, 5,25 %, perp.	88 494	1 884 847	1 751 296
Banque Laurentienne du Canada, priv., cat. A, série 13, taux variable, perp.	131 061	2 391 941	1 965 915
Société Financière Manuvie, priv., cat. A, série 2, 4,65 %, perp.	416 727	9 386 907	7 846 969
Société Financière Manuvie, priv., cat. A, série 3, 4,50 %, perp.	175 459	3 885 836	3 200 372
Société Financière Manuvie, priv., cat. 1, série 3, taux variable, conv., perp.	346 905	4 719 931	4 849 732
Société Financière Manuvie, priv., cat. 1, série 11, taux variable, perp.	124 296	2 753 663	2 855 079
Société Financière Manuvie, priv., cat. 1, série 13, taux variable, perp.	71 309	1 564 202	1 593 756
Société Financière Manuvie, priv., cat. 1, série 15, taux variable, perp.	583 222	11 856 125	11 034 560
Société Financière Manuvie, priv., cat. 1, série 17, taux variable, perp.	695 175	14 108 781	13 006 724
Société Financière Manuvie, priv., cat. 1, série 19, taux variable, perp.	524 198	10 295 276	9 508 952
Société Financière Manuvie, priv., cat. 1, série 25, taux variable, perp.	1 661	39 476	36 874
Banque Nationale du Canada, priv., série 30, taux variable, perp.	176 724	3 492 617	3 384 265
Banque Nationale du Canada, priv., série 32, taux variable, perp.	424 146	8 176 280	7 486 177
Banque Nationale du Canada, priv., série 38, taux variable, perp.	792	19 966	20 394
Power Corporation du Canada, priv., série A, 5,60 %, perp.	1 928	46 973	39 717
Power Corporation du Canada, priv., série B, 5,35 %, perp.	133 203	3 136 481	2 628 095

**Tableau des placements (suite)**

Au 31 décembre 2023

Titre	Actions / Valeur nominale / Contrats	Coût moyen	Juste valeur
Power Corporation du Canada, priv., série G, 5,60 %, perp.	92 116	2 255 188	1 892 063
Corporation financière Power, priv., série D, 5,50 %, perp.	27 732	679 184	566 288
Corporation financière Power, priv., série E, 5,25 %, perp.	120 282	2 744 557	2 345 499
Corporation financière Power, priv., série F, 5,90 %, perp.	6 261	153 762	139 182
Corporation financière Power, priv., série H, 5,75 %, perp.	120 890	2 919 298	2 581 002
Corporation financière Power, priv., série K, 4,95 %, perp.	461 842	10 321 503	8 530 222
Corporation financière Power, priv., série L, 5,10 %, perp.	169 443	3 709 008	3 210 945
Corporation financière Power, priv., série O, 5,80 %, perp.	73 126	1 866 873	1 598 534
Corporation financière Power, priv., série P, taux variable, perp.	376 331	5 584 301	4 986 386
Corporation financière Power, priv., série R, 5,50 %, perp.	254 084	6 212 914	5 193 477
Corporation financière Power, priv., série S, 4,80 %, perp.	158 313	3 368 695	2 865 465
Corporation financière Power, priv., série T, taux variable, perp.	7 841	162 554	154 860
Corporation financière Power, priv., série V, 5,15 %, perp.	82 989	1 737 512	1 580 111
Banque Royale du Canada, priv., série AZ, taux variable, perp.	333 350	7 549 825	6 400 320
Banque Royale du Canada, priv., série BB, taux variable, perp.	40 390	848 160	743 176
Banque Royale du Canada, priv., série BD, taux variable, perp.	995 070	21 167 457	19 035 689
Banque Royale du Canada, priv., série BF, taux variable, perp.	774 829	15 858 141	14 280 099
Financière Sun Life Inc., priv., cat. A, série 3, 4,45 %, perp.	93 398	1 673 993	1 711 985
Financière Sun Life Inc., priv., cat. A, série 4, 4,45 %, perp.	283 708	6 413 050	5 154 974
Financière Sun Life Inc., priv., cat. A, série 5, 4,50 %, perp.	195 234	4 425 254	3 578 639
Financière Sun Life Inc., priv., cat. A, série 8R, taux variable, perp.	65 564	903 540	897 243
Financière Sun Life Inc., priv., cat. A, série 10R, taux variable, perp.	324 797	5 793 010	5 752 155
La Banque Toronto-Dominion, priv., série 1, taux variable, conv., perp.	773 340	16 768 001	14 438 258
La Banque Toronto-Dominion, priv., série 3, taux variable, perp.	1 021 707	21 544 339	19 974 372
La Banque Toronto-Dominion, priv., série 5, taux variable, perp.	719 012	14 691 673	13 165 110
La Banque Toronto-Dominion, priv., série 7, taux variable, perp.	880 427	19 130 169	16 895 394
La Banque Toronto-Dominion, priv., série 9, taux variable, perp.	407 530	8 805 192	7 930 534
La Banque Toronto-Dominion, priv., série 24, taux variable, perp.	5 976	145 611	148 623
		516 663 340	447 853 515
<b>Énergie (23,72 %)</b>			
AltaGas Ltd., priv., série A, taux variable, conv., perp.	633 554	10 742 479	10 516 996
AltaGas Ltd., priv., série B, taux variable, conv., perp.	36 288	704 585	675 683
AltaGas Ltd., priv., série G, taux variable, perp.	457 918	9 449 979	9 936 821
Cenovus Energy Inc., priv., série 1, taux variable, perp.	143 027	1 938 883	1 993 796
Cenovus Energy Inc., priv., série 3, taux variable, perp.	313 197	6 247 323	6 956 105
Cenovus Energy Inc., priv., série 5, taux variable, perp.	413 363	8 282 169	9 391 607
Cenovus Energy Inc., priv., série 7, taux variable, perp.	582 545	11 501 739	12 961 626
Enbridge Inc., 4,00 %, priv., série H, perp.	4 000	73 920	75 040
Enbridge Inc., priv., série A, 5,50 %, perp.	538	12 857	10 808
Enbridge Inc., priv., série B, taux variable, perp.	367 525	5 407 059	5 902 452

**Tableau des placements (suite)**

Au 31 décembre 2023

Titre	Actions / Valeur nominale / Contrats	Coût moyen	Juste valeur
Enbridge Inc., priv., série D, taux variable, perp.	202 126	3 489 010	3 355 292
Enbridge Inc., priv., série F, taux variable, perp.	87 254	1 582 782	1 500 769
Enbridge Inc., priv., série L, taux variable, perp.	238	6 558	6 005
Enbridge Inc., priv., série P, taux variable, perp.	344 675	5 873 120	5 773 306
Enbridge Inc., priv., série R, taux variable, perp.	794 534	13 586 623	12 903 232
Enbridge Inc., priv., série 3, taux variable, perp.	1 413 132	23 375 227	21 408 950
Enbridge Inc., priv., série 7, taux variable, perp.	9 539	170 502	160 160
Enbridge Inc., priv., série 9, taux variable, perp.	302 528	5 198 799	4 804 145
Enbridge Inc., priv., série 11, taux variable, perp.	857 533	14 942 976	13 145 981
Enbridge Inc., priv., série 13, taux variable, perp.	861 124	13 383 720	12 641 300
Enbridge Inc., priv., série 15, taux variable, perp.	593 199	9 205 365	8 595 454
Pembina Pipeline Corp., priv., cat. A, série 1, taux variable, perp.	8 611	169 579	175 062
Pembina Pipeline Corp., priv., cat. A, série 3, taux variable, perp.	122 345	2 203 658	2 149 602
Pembina Pipeline Corp., priv., cat. A, série 5, taux variable, perp.	41 307	732 415	751 374
Pembina Pipeline Corp., priv., cat. A, série 7, taux variable, perp.	544 798	10 786 529	9 267 014
Pembina Pipeline Corp., priv., cat. A, série 9, taux variable, perp.	849 196	17 956 029	16 771 621
Pembina Pipeline Corp., priv., cat. A, série 15, taux variable, perp.	2 173	40 388	41 504
Pembina Pipeline Corp., priv., cat. A, série 17, taux variable, perp.	101 132	1 890 094	1 883 078
Pembina Pipeline Corp., priv., cat. A, série 19, taux variable, perp.	388 933	8 533 457	8 770 439
Pembina Pipeline Corp., priv., cat. A, série 21, taux variable, perp.	10 143	252 855	207 221
Pembina Pipeline Corp., priv., cat. A, série 25, taux variable, perp.	12 429	289 467	258 772
Corporation TC Énergie, priv., série 1, taux variable, conv., perp.	197	3 504	2 740
Corporation TC Énergie, priv., série 2, taux variable, conv., perp.	6 023	101 915	88 478
Corporation TC Énergie, priv., série 3, taux variable, conv., perp.	391 955	4 843 537	4 421 252
Corporation TC Énergie, priv., série 5, taux variable, conv., perp.	708 261	9 923 040	8 109 588
Corporation TC Énergie, priv., série 7, taux variable, conv., perp.	586 535	10 720 070	9 642 635
Corporation TC Énergie, priv., série 9, taux variable, perp.	796 486	14 304 279	12 018 974
Corporation TC Énergie, priv., série 11, taux variable, perp.	728 205	14 199 807	11 884 306
		242 126 298	229 159 188
<b>Services publics (12,67 %)</b>			
Algonquin Power & Utilities Corp., priv., série A, taux variable, conv., perp.	19 797	432 043	398 910
Algonquin Power & Utilities Corp., priv., série D, taux variable, perp.	73 962	1 475 878	1 517 700
Brookfield Infrastructure Partners L.P., priv., cat. A, série 1, taux variable, perp.	546 383	10 944 135	9 293 975
Brookfield Infrastructure Partners L.P., priv., cat. A, série 3, taux variable, perp.	13 484	289 307	289 771
Brookfield Infrastructure Partners L.P., priv., cat. A, série 9, taux variable, perp.	1 696	31 624	34 564

**Tableau des placements** (suite)

Au 31 décembre 2023

Titre	Actions / Valeur nominale / Contrats	Coût moyen	Juste valeur
Brookfield Infrastructure Partners L.P., priv., cat. A, série 11*, taux variable, perp.	197 007	4 756 364	3 863 307
Brookfield Renewable Partners L.P., priv., cat. A, série 7, taux variable, perp.	38 863	777 059	839 829
Brookfield Renewable Partners L.P., priv., cat. A, série 15, taux variable, perp.	32 971	782 998	732 286
Brookfield Renewable Partners L.P., 5,50 %, priv., cat. A, série 18, perp.	19 498	296 877	331 466
Brookfield Renewable Power Preferred Equity Inc., priv., cat. A, série 1, taux variable, conv., perp.	901 358	16 183 230	13 556 424
Brookfield Renewable Power Preferred Equity Inc., priv., cat. A, série 2, taux variable, conv., perp.	143 013	2 698 258	2 352 564
Brookfield Renewable Power Preferred Equity Inc., priv., cat. A, série 3, taux variable, conv., perp.	673 855	13 207 720	11 212 947
Brookfield Renewable Power Preferred Equity Inc., priv., cat. A, série 6, 5,00 %, perp.	458 176	9 753 745	7 445 360
Canadian Utilities Ltd., priv., série Y, taux variable, perp.	333 979	6 630 988	6 235 388
Canadian Utilities Ltd., priv., série AA, 4,90 %, perp.	289 168	6 651 503	5 433 467
Canadian Utilities Ltd., priv., série BB, 4,90 %, perp.	249 160	5 614 419	4 611 952
Canadian Utilities Ltd., priv., série CC, 4,50 %, perp.	171 061	3 894 308	2 980 738
Canadian Utilities Ltd., priv., série DD, 4,50 %, perp.	539 159	11 284 171	9 413 716
Canadian Utilities Ltd., priv., série EE, 5,25 %, perp.	2 214	53 019	44 878
Canadian Utilities Ltd., priv., série FF, taux variable, perp.	14 657	297 764	314 832
Canadian Utilities Ltd., priv., série HH, 4,75 %, perp.	176 804	3 336 059	3 180 704
Capital Power Corp., priv., série 1, taux variable, conv., perp.	58 206	796 316	750 857
Capital Power Corp., priv., série 3, taux variable, conv., perp.	4 000	89 400	90 240
CU Inc., priv., série 1, 4,60 %, perp.	272 360	5 814 540	4 703 657
Emera Inc., priv., série A, taux variable, conv., perp.	274 319	4 296 793	3 785 602
Emera Inc., priv., série C, taux variable, conv., perp.	26 175	532 891	535 279
Emera Inc., priv., série F, taux variable, perp.	189 642	3 733 822	3 286 496
Emera Inc., priv., série J, taux variable, perp.	68 794	1 180 293	1 237 604
Emera Inc., priv., série L, 4,60 %, perp.	65 716	1 630 616	1 109 943
Fortis Inc., priv., série G, taux variable, perp.	75 107	1 446 535	1 548 706
Fortis Inc., priv., série H, 4,25 %, perp.	14 454	229 881	189 420
Fortis Inc., priv., série K, taux variable, perp.	111 587	1 998 193	1 943 846
Fortis Inc., priv., série M, taux variable, perp.	851 175	17 212 286	14 929 610
TransAlta Corp., priv., série C, taux variable, conv., perp.	209 828	3 274 769	3 745 430
TransAlta Corp., priv., série E, 5,00 %, perp.	8 841	151 187	188 711
TransAlta Corp., priv., série G, taux variable, perp.	14 495	267 509	284 392
		142 046 500	122 414 571

**Tableau des placements (suite)**

Au 31 décembre 2023

Titre	Actions / Valeur nominale / Contrats	Coût moyen	Juste valeur
<b>Services de communication (7,47 %)</b>			
BCE Inc., priv., série R, taux variable, perp.	432 009	7 439 135	6 531 976
BCE Inc., priv., série Y, taux variable, perp.	207 454	3 966 033	3 773 588
BCE Inc., priv., série AA, taux variable, perp.	502 496	8 524 501	8 215 810
BCE Inc., priv., série AB, taux variable, perp.	440	8 241	8 096
BCE Inc., priv., série AC, taux variable, perp.	106	1 960	1 801
BCE Inc., priv., série AD, taux variable, perp.	394 149	6 869 502	7 193 219
BCE Inc., priv., série AE, taux variable, perp.	22 288	404 162	403 413
BCE Inc., priv., série AF, taux variable, perp.	512 155	8 739 589	8 168 872
BCE Inc., priv., série AG, taux variable, perp.	461 938	7 350 436	6 929 070
BCE Inc., priv., série AI, taux variable, perp.	905 142	14 328 886	13 721 953
BCE Inc., priv., série AK, taux variable, conv., perp.	463 288	6 799 909	6 578 690
BCE Inc., priv., série AL, taux variable, perp.	4 000	68 000	62 800
BCE Inc., priv., série AM, taux variable, perp.	713 660	10 958 995	10 612 124
		75 459 349	72 201 412
<b>Produits de consommation courante (0,03 %)</b>			
George Weston Ltd., priv., série IV, 5,20 %, perp.	228	5 550	4 446
George Weston Ltd., priv., série V, 4,75 %, perp.	1 316	24 307	23 306
Les Compagnies Loblaw Ltée, priv., série B, 5,30 %, perp.	11 170	280 077	235 687
		309 934	263 439
<b>Industries (0,01 %)</b>			
Element Fleet Management Corp., priv., série E, taux variable, perp.	4 845	117 936	120 641
<b>TOTAL DES TITRES PRIVILÉGIÉS CANADIENS</b>		<b>976 723 357</b>	<b>872 012 766</b>
<b>TITRES À REVENU FIXE CANADIENS (9,22 %)</b>			
<b>Obligations de sociétés (9,22 %)</b>			
Algonquin Power & Utilities Corp., remb. par ant., 5,25 %, 2082-01-18	8 196 000	8 167 650	6 834 887
AltaGas Ltd., taux variable, remb. par ant., 5,25 %, 2082-01-11	4 940 000	4 940 000	4 148 045
Banque de Montréal, taux variable, perp., 7,37 %, 2027-11-26	2 104 000	2 130 035	2 121 726
Banque de Montréal, taux variable, perp., 7,06 %, 2028-04-26	7 368 000	7 368 000	7 358 134
La Banque de Nouvelle-Écosse, taux variable, remb. par ant., 7,02 %, 2082-07-27	1 486 000	1 486 000	1 464 080
Banque Canadienne Impériale de Commerce, taux variable, perp., 7,37 %, 2027-09-28	6 850 000	6 850 000	6 879 510
Banque Canadienne Impériale de Commerce, taux variable, remb. par ant., 4,00 %, 2082-01-28	200 000	185 000	160 435
Banque Canadienne Impériale de Commerce, taux variable, remb. par ant., 7,15 %, 2082-07-28	3 600 000	3 593 268	3 565 804

**Tableau des placements** (suite)

Au 31 décembre 2023

Titre	Actions / Valeur nominale / Contrats	Coût moyen	Juste valeur
Banque Canadienne de l'Ouest, série 1, taux variable, remb. par ant., 6,00 %, 2081-04-30	1 730 000	1 500 775	1 572 238
Capital Power Corp., taux variable, remb. par ant., 7,95 %, 2082-09-09	1 435 000	1 435 000	1 410 562
Enbridge Inc., obligations convertibles, taux variable, remb. par ant., 6,00 %, 2077-01-15	345 000	366 015	434 888
Enbridge Inc., obligations convertibles, taux variable, remb. par ant., 8,75 %, 2084-01-15	860 000	860 000	927 942
Gibson Energy Inc., obligations convertibles, série 20-A, taux variable, remb. par ant., 5,25 %, 2080-12-22	3 584 000	3 629 920	3 073 715
Gibson Energy Inc., taux variable, remb. par ant., 8,70 %, 2083-07-12	799 000	799 000	830 038
Inter Pipeline Ltd., série 19-A, taux variable, remb. par ant., 6,88 %, 2079-03-26	7 014 000	7 069 593	6 761 529
Keyera Corp., obligations convertibles, taux variable, remb. par ant., 6,88 %, 2079-06-13	1 425 000	1 425 000	1 383 657
Société Financière Manuvie, série 1, taux variable, remb. par ant., 3,38 %, 2081-06-19	4 440 000	3 174 600	3 470 484
Société Financière Manuvie, taux variable, remb. par ant., 7,12 %, 2082-06-19	3 962 000	3 962 000	3 955 436
Banque Nationale du Canada, série 1, taux variable, remb. par ant., 4,30 %, 2080-11-15	1 275 000	1 266 075	1 199 494
Banque Nationale du Canada, taux variable, remb. par ant., 4,05 %, 2081-08-15	930 000	670 995	719 896
Banque Nationale du Canada, taux variable, remb. par ant., 7,50 %, 2082-11-16	5 222 000	5 222 000	5 201 915
Rogers Communications Inc., restr., taux variable, remb. par ant., 5,00 %, 2081-12-17	8 612 000	8 612 000	8 213 049
Banque Royale du Canada, série BT, taux variable, perp., 4,20 %, 2027-02-24	14 306 000	14 307 861	11 032 859
Financière Sun Life Inc., série 21-1, taux variable, remb. par ant., 3,60 %, 2081-06-30	1 135 000	824 294	883 623
La Banque Toronto-Dominion, série 27, taux variable, perp., 5,75 %, 2027-10-01	3 919 000	3 776 465	3 360 492
La Banque Toronto-Dominion, série 28, taux variable, perp., 7,23 %, 2027-10-01	2 077 000	2 077 000	2 087 674
		95 698 546	89 052 112
<b>TOTAL DES TITRES À REVENU FIXE CANADIENS</b>		<b>95 698 546</b>	<b>89 052 112</b>

**Tableau des placements** (suite)

Au 31 décembre 2023

Titre	Actions / Valeur nominale / Contrats	Coût moyen	Juste valeur
<b>INSTRUMENTS DÉRIVÉS (0,00 %)</b>			
<b>Contrats de change à terme (0,00 %)</b>			
Contrat de change à terme visant l'achat de 1 087 208 \$ CA pour 812 473 \$ US échéant le 20 mars 2024		-	11 780
<b>TOTAL DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS</b>		-	<b>11 780</b>
Coûts de transaction		(499 746)	
<b>TOTAL DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS (99,47 %)</b>		<b>1 071 922 157 \$</b>	<b>961 076 658 \$</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie (0,71 %)</b>			6 862 275
<b>Autres actifs, moins les passifs (-0,18 %)</b>			(1 717 043)
<b>TOTAL DE L'ACTIF NET (100,00 %)</b>			<b>966 221 890 \$</b>

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

## Notes afférentes aux états financiers

Pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022

### 1. ENTITÉ PRÉSENTANT L'INFORMATION FINANCIÈRE

Le FNB Horizons Actif actions privilégiées (« HPR » ou le « FNB ») est une fiducie d'investissement établie sous le régime des lois de la province d'Ontario, en vertu d'une déclaration de fiducie, qui a commencé ses activités le 22 novembre 2010. L'adresse du siège social du FNB est la suivante : a/s Horizons ETFs Management (Canada) Inc., 55, avenue University, bureau 800, Toronto (Ontario) M5J 2H7.

Les parts de catégorie E (« catégorie E ») du FNB sont offertes en permanence par l'entremise de son prospectus et sont négociées à la Bourse de Toronto (la « TSX ») sous le symbole HPR. Un investisseur ne pourra acheter ou vendre des parts du FNB à la TSX que par l'entremise d'un courtier inscrit dans la province ou le territoire de résidence de l'investisseur. Les investisseurs peuvent négocier des parts du FNB de la même façon que d'autres titres négociés à la TSX, y compris au moyen d'ordres au cours du marché et d'ordres à cours limité, et pourraient devoir payer les commissions de courtage d'usage au moment de l'achat ou de la vente des parts.

L'objectif de placement de HPR est de procurer un revenu de dividendes et de préserver le capital en investissant principalement dans des actions privilégiées (y compris des titres convertibles en actions privilégiées) de sociétés canadiennes. HPR peut également investir dans des actions privilégiées de sociétés situées aux États-Unis, des titres de créance (y compris des billets avec remboursement de capital à recours limité (les « billets RCRL »), tels qu'ils sont définis dans le prospectus du FNB) d'émetteurs canadiens et américains, d'autres titres générant un revenu, ainsi que des titres de capitaux propres canadiens et des fonds inscrits en bourse, tels qu'ils sont définis dans le prospectus du FNB.

Horizons ETFs Management (Canada) Inc. est le gestionnaire, le fiduciaire et le gestionnaire de placements du FNB (« Horizons Management », le « gestionnaire » ou le « gestionnaire de placements »). Le gestionnaire de placements est chargé de mettre en œuvre les stratégies de placement du FNB et de retenir les services de Corporation Fiera Capital (« Fiera » ou le « sous-conseiller ») en qualité de sous-conseiller du FNB.

### 2. BASE D'ÉTABLISSEMENT

#### *i) Déclaration de conformité*

Les états financiers ont été préparés selon les normes IFRS en comptabilité (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board. Toute mention relative au total de l'actif net, à l'actif net, à la valeur liquidative ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net fait référence à l'actif net ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, aux termes des IFRS.

Le conseil d'administration du gestionnaire a approuvé la publication des présents états financiers le 13 mars 2024.

#### *ii) Base d'évaluation*

Les états financiers ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, qui sont évalués à la juste valeur.

#### *iii) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation*

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle du FNB.

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022

### 3. INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables énoncées ci-après ont été appliquées d'une manière uniforme à toutes les périodes présentées dans les présents états financiers.

#### a) Instruments financiers

##### i) Comptabilisation, évaluation initiale et classement

Le FNB est assujéti à l'IFRS 9, *Instruments financiers* (l'« IFRS 9 ») pour le classement et l'évaluation d'instruments financiers, y compris la dépréciation des actifs financiers et la comptabilité de couverture.

Aux termes de l'IFRS 9, les actifs financiers doivent être classés selon la gestion des actifs financiers prévue dans le modèle d'affaires du FNB ainsi que les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. Elle prévoit trois catégories de classement principales pour les actifs financiers : évalués au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et à la juste valeur par le biais du résultat net. L'IFRS 9 exige que le classement des instruments de créance, le cas échéant, repose uniquement sur les remboursements de principal et les versements d'intérêts ainsi que sur le critère du modèle économique.

Les actifs financiers et les passifs financiers du FNB sont gérés, et sa performance est évaluée sur la base de la juste valeur. Les flux de trésorerie contractuels des titres d'emprunt du FNB, le cas échéant, correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts. Toutefois, ces titres ne sont ni détenus aux fins de recouvrement ni détenus aux fins de recouvrement et de vente selon le modèle économique de l'IFRS 9.

Les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont initialement comptabilisés à la juste valeur (voir ci-après) à la date de transaction, les coûts de transaction étant comptabilisés dans les états du résultat global. Les autres actifs financiers et passifs financiers sont comptabilisés à la juste valeur à la date où ils sont générés.

Le FNB classe les actifs financiers et les passifs financiers dans les catégories suivantes :

- actifs financiers obligatoirement classés à la juste valeur par le biais du résultat net : titres de créance, investissements en titres de capitaux propres et instruments financiers dérivés;
- actifs financiers au coût amorti : tout autre actif financier;
- passifs financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net : instruments financiers dérivés et titres vendus à découvert, le cas échéant;
- passifs financiers au coût amorti : tout autre passif financier.

##### ii) Évaluation de la juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation sur le marché principal ou, à défaut, le marché le plus avantageux auquel le FNB a accès à cette date. La juste valeur d'un passif reflète l'effet du risque de non-exécution.

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022

Les placements sont évalués à la juste valeur à la fermeture des bureaux chaque jour ouvrable pendant lequel des séances sont tenues à la TSX (la « date d'évaluation ») en s'appuyant, dans la mesure du possible, sur des sources de cotation externes. Les placements détenus qui sont négociés sur un marché boursier actif et reconnu, un marché hors cote ou par un courtier en valeurs mobilières reconnu sont évalués selon leur cours de clôture. Toutefois, ces cours peuvent faire l'objet d'un ajustement si une valeur plus exacte peut être obtenue d'une transaction boursière plus récente ou si l'on y incorpore d'autres renseignements pertinents dont il n'a pas été tenu compte dans les cotations de sources externes. Les placements à court terme, y compris les billets et les instruments du marché monétaire, sont évalués au coût après amortissement, lequel se rapproche de la juste valeur.

Les placements détenus qui ne sont pas négociés sur un marché actif, y compris certains instruments financiers dérivés, sont évalués au moyen de données du marché observables, si possible, selon le mode de calcul et la manière établie par le gestionnaire. Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés aux états de la situation financière selon le profit ou la perte qui serait réalisé si les contrats étaient liquidés à la date d'évaluation. Les dépôts de couverture, le cas échéant, sont présentés au tableau des placements comme dépôts de couverture. Il y a également lieu de se reporter au sommaire de l'évaluation de la juste valeur présenté à la note 6.

Les politiques relatives à la juste valeur qui sont appliquées pour la présentation de l'information financière sont les mêmes que celles utilisées pour évaluer la valeur liquidative pour les transactions menées avec les porteurs de parts.

La juste valeur des autres actifs et passifs financiers se rapproche de leur valeur comptable en raison de la nature à court terme de ces instruments.

### ***iii) Compensation***

Les actifs financiers et passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté dans les états de la situation financière, s'il existe un droit juridique exécutoire de compenser les montants comptabilisés et une intention de régler le montant net, ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les produits et les charges sont présentés pour leur montant net en ce qui a trait aux profits et pertes attribuables aux instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net et aux profits et pertes de change.

### ***iv) Instruments spécifiques***

#### **Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de la trésorerie en dépôt et des billets à court terme portant intérêt dont l'échéance est de moins de trois mois au moment de l'acquisition.

#### **Contrats de change à terme**

Les contrats de change à terme, le cas échéant, sont évalués à la valeur au cours du marché à la date d'évaluation. La valeur de ces contrats de change à terme correspond au profit ou à la perte qui serait réalisé si, à la date d'évaluation, la position devait être liquidée et comptabilisée en tant qu'actifs et (ou) passifs dérivés dans les états de la situation financière et en tant que variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés aux états du résultat global. Lorsqu'un contrat de change à terme est liquidé ou qu'il vient à échéance, un profit réalisé ou une perte réalisée est comptabilisé dans les états du résultat global au poste « Profit net (perte nette) réalisé(e) sur la vente de placements et de dérivés ». La valeur des contrats de change à terme en dollars canadiens est déterminée à l'aide des cours de change à terme établis par un fournisseur de services indépendant.

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022

### Parts rachetables

Les parts rachetables sont calculées à la valeur actualisée du prix de rachat et sont considérées comme étant la valeur résiduelle de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. Elles sont classées à titre de passifs financiers en raison des exigences du FNB visant à distribuer le revenu net et les gains en capital aux porteurs de parts.

### b) Revenu de placement

Les transactions sur placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Les profits et les pertes réalisés découlant des transactions sur placements sont calculés selon la méthode du coût moyen pondéré. L'écart entre la juste valeur et le coût moyen, tel qu'il est inscrit dans les états financiers, est pris en compte dans les états du résultat global comme faisant partie de la variation nette de la plus-value (moins-value) latente sur les placements et les instruments dérivés. Le revenu d'intérêts à des fins de distribution tiré des placements dans des obligations et des placements à court terme représente le taux d'intérêt nominal reçu par le FNB selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Le revenu de dividendes est comptabilisé à la date ex-dividende. Le revenu tiré des distributions provenant de placements dans d'autres fonds du FNB est comptabilisé lorsqu'il est gagné.

Le revenu provenant des dérivés est présenté dans les états du résultat global comme le profit net (perte nette) réalisé(e) à la vente de placements et de dérivés, comme la variation nette de la plus-value (moins-value) latente de placements et de dérivés, et comme le revenu d'intérêts à des fins de distribution, selon sa nature.

Le revenu tiré des transactions de prêts de titres, s'il en est, est inclus dans le revenu tiré des prêts de titres aux états du résultat global lorsqu'il est gagné. Tous les titres faisant l'objet d'un prêt sont présentés dans le tableau des placements, et la valeur de marché des titres prêtés et des garanties détenues est établie quotidiennement (note 7).

Si le FNB est assujéti à des retenues fiscales imposées par certains pays sur le revenu de placement et les gains en capital, ces revenus et gains sont comptabilisés pour leur montant brut, et les retenues fiscales connexes sont présentées en tant que charges distinctes dans les états du résultat global.

### c) Devises

Les transactions menées en devises sont converties dans la monnaie de présentation du FNB au cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises à la date de clôture sont convertis au cours en vigueur à la clôture de l'exercice. Les profits et pertes de change sont présentés en tant que « Profit net (perte nette) de change réalisé(e) », sauf pour les profits ou pertes attribuables aux instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, lesquels sont comptabilisés en tant que composante du « Profit net (perte nette) réalisé(e) sur la vente de placements et d'instruments dérivés » et de la « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des instruments dérivés » aux états du résultat global.

### d) Coût

Le coût des placements de portefeuille est déterminé selon la méthode du coût moyen.

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022

### e) Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part

L'augmentation (la diminution) de l'actif net par part présentée aux états du résultat global correspond à la variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation divisée par le nombre moyen pondéré de parts du FNB qui sont en circulation au cours de l'exercice de présentation de l'information financière.

### f) Transactions des porteurs de parts

La valeur à laquelle les parts sont émises ou rachetées est calculée en divisant la valeur liquidative du FNB par le nombre total de parts du FNB en circulation à la date d'évaluation applicable. Les montants reçus à l'émission de parts et les montants payés au rachat de parts sont inclus dans les états de l'évolution de la situation financière. Les ordres de souscription ou de rachat ne sont autorisés que pendant les jours de bourse applicables, tels qu'ils sont définis dans le prospectus du FNB.

### g) Montants à recevoir (payer) se rapportant à des actifs de portefeuille vendus (achetés)

Conformément à la politique de comptabilisation à la date de transaction du FNB visant les achats et ventes, les transactions de vente ou d'achat en attente d'un règlement représentent des montants à recevoir ou à payer relativement à des titres vendus ou achetés, mais qui ne sont pas réglés à la date de clôture.

### h) Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part

L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part de chaque catégorie de parts du FNB est calculé en divisant l'actif net du FNB attribuable aux porteurs de parts rachetables par le nombre de parts en circulation que compte le FNB à la date d'évaluation.

### i) Coûts de transaction

Les coûts de transaction sont les coûts additionnels qui découlent directement de l'acquisition, de l'émission ou de la sortie d'un placement, ce qui comprend les honoraires et commissions payés aux placeurs pour compte, aux conseillers et aux courtiers et les droits versés aux organismes de réglementation et aux bourses, ainsi que les droits et taxes de transfert applicables. Les coûts de transaction sont passés en charges et imputés aux coûts de transaction dans les états du résultat global.

### j) Modifications de méthodes comptables

En date du 1<sup>er</sup> janvier 2023, le FNB a adopté *Informations à fournir sur les méthodes comptables (modifications de l'IAS 1 et de l'énoncé de pratiques en IFRS 2)*. Bien que les modifications n'aient pas entraîné de changements de méthodes comptables en soi, elles ont eu une incidence sur les informations sur les méthodes comptables à fournir dans les états financiers.

Les modifications exigent la présentation d'informations « significatives » sur les méthodes comptables plutôt que la présentation d'informations sur les principales méthodes comptables. Les modifications fournissent également des directives quant à l'application du concept d'importance relative aux informations à fournir sur les méthodes comptables, dans le but d'aider les entités à fournir des informations utiles sur les méthodes comptables qui leur sont propres et qui aideront les utilisateurs à comprendre les autres informations dans les états financiers.

Conformément aux modifications, le gestionnaire a revu les méthodes comptables et a mis à jour, dans certains cas, les informations fournies à la note 3.

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022

### 4. ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES ET JUGEMENTS

Lors de l'établissement des présents états financiers, le gestionnaire a eu recours à son jugement, a fait des estimations et a posé des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable de l'actif, du passif, des produits et des charges. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute modification des estimations est comptabilisée prospectivement.

Le FNB peut détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, y compris des instruments dérivés. La détermination de la juste valeur de ces instruments représente l'information qui a fait l'objet des jugements comptables et des estimations les plus critiques de la part du FNB lors de la préparation des états financiers. Il y a lieu de se reporter à la note 6 pour de plus amples renseignements sur l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers du FNB.

### 5. RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, le FNB est exposé à divers risques financiers liés à ses activités de placement. Le gestionnaire s'efforce de réduire au minimum les effets négatifs de ces risques sur le rendement du FNB en faisant appel à des conseillers en valeurs spécialisés et expérimentés, en suivant quotidiennement les positions du FNB et l'évolution du marché et en ayant recours de façon périodique à des dérivés afin de couvrir certains risques. Le gestionnaire contribue à la gestion des risques en maintenant une structure de gouvernance servant à superviser les activités de placement du FNB et à assurer la conformité de celles-ci avec les stratégies de placement établies par le FNB, les lignes directrices internes et les règles en matière de valeurs mobilières.

Il y a lieu de se reporter au plus récent prospectus pour une analyse complète des risques liés à un placement dans les parts du FNB. Les risques importants visant les instruments financiers et qui sont propres au FNB, de même qu'une analyse, figurent ci-après.

#### a) Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations des prix de marché, comme les taux d'intérêt, le cours des actions, les taux de change et les écarts de crédit (sans lien avec les variations de la solvabilité du débiteur ou de l'émetteur), influent sur les revenus du FNB ou sur la juste valeur des instruments financiers qu'il détient. L'objectif de la gestion du risque de marché consiste à gérer et à maintenir les expositions au risque de marché à l'intérieur de paramètres acceptables, tout en optimisant les rendements.

##### i) *Risque de change*

Le risque de change correspond au risque que des instruments financiers libellés dans des monnaies autres que la monnaie de présentation du FNB, soit le dollar canadien, fluctuent en raison de variations des taux de change et puissent avoir une incidence défavorable sur le bénéfice et les flux de trésorerie du FNB ou sur la juste valeur des placements qu'il détient. Le FNB peut réduire son exposition au risque de change au moyen d'ententes relatives à des instruments dérivés tels que des contrats de change à terme ou standardisés. Aux 31 décembre 2023 et 2022, le FNB n'avait pas d'exposition nette importante aux devises en raison de ses stratégies de couverture.

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022

### ii) Risque de taux d'intérêt

Le FNB peut être exposé au risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs de ses instruments financiers fluctue avec les taux d'intérêt du marché. En général, la valeur des instruments financiers portant intérêt augmente lorsque les taux d'intérêt baissent; inversement, elle diminue lorsque les taux d'intérêt augmentent. La trésorerie et les équivalents de trésorerie investis à des taux à court terme du marché ont une sensibilité minimale aux fluctuations des taux d'intérêt, puisque ces titres sont généralement détenus jusqu'à leur échéance et qu'ils sont de courte durée.

Le tableau suivant résume l'exposition du FNB au risque de taux d'intérêt, y compris les actifs du FNB classés selon la période à courir jusqu'à l'échéance :

Placements	Inférieur à 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 à 5 ans	Supérieur à 5 ans	Ne portant pas intérêt	Total
Au	(en milliers de dollars)					
31 décembre 2023	6 273	–	–	90 287	874 021	970 581
31 décembre 2022	5 040	–	–	99 793	1 007 172	1 112 005

Au 31 décembre 2023, l'actif net du FNB exposé au risque de taux d'intérêt était de 100,5 % (100,4 % au 31 décembre 2022). Au 31 décembre 2023, le montant par lequel l'actif net du FNB aurait augmenté ou diminué si les taux d'intérêt en vigueur sur le marché avaient augmenté ou diminué de 1 %, en presumant un déplacement parallèle de la courbe de rendement, toutes autres variables demeurant constantes par ailleurs, était de 42 899 673 \$ (54 231 788 \$ au 31 décembre 2022). La sensibilité du FNB aux taux d'intérêt a été déterminée en fonction de la durée pondérée des placements en portefeuille. En pratique, les résultats réels peuvent différer de l'analyse de sensibilité présentée.

### iii) Autre risque lié au marché

L'autre risque lié au marché est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue par suite de variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change) causées par des facteurs propres à un placement précis, à son émetteur ou causées par tous les facteurs perturbant l'ensemble des instruments négociés sur un marché ou un segment de marché. Le gestionnaire a mis en place des contrôles de gestion du risque à l'interne au FNB, lesquels visent à limiter la perte relative à ses activités de négociation.

Le tableau ci-dessous présente l'incidence estimée sur le FNB d'une augmentation ou d'une diminution de 1 % d'un indice boursier général, compte tenu de la corrélation historique, tous les autres facteurs demeurant constants, aux dates considérées. En pratique, les résultats réels peuvent différer de l'analyse de sensibilité présentée et la différence pourrait être importante. La corrélation historique peut ne pas être représentative de la corrélation future.

Indice comparatif	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Indice d'actions privilégiées S&P/TSX <sup>MC</sup>	9 432 958 \$	10 829 794 \$

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022

### b) Risque de crédit

Le risque de crédit sur instruments financiers correspond au risque de perte financière pouvant découler du défaut d'une contrepartie de remplir ses obligations envers le FNB. Il découle principalement des titres de créance détenus, et aussi des actifs financiers dérivés, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de même que des autres débiteurs. À la date de clôture, l'exposition maximale du FNB au risque de crédit représente la valeur comptable des actifs financiers pertinents présentée dans les états de la situation financière. La politique du FNB à l'égard du risque de crédit consiste à réduire son exposition à des contreparties dont le risque de défaillance perçu est élevé en ne faisant affaire qu'avec des contreparties qui respectent les normes de crédit présentées dans le prospectus du FNB et, au besoin, en recevant des garanties acceptables.

#### *Analyse de la qualité du crédit*

L'exposition du FNB au risque de crédit selon une notation désignée du portefeuille investi attribuée aux 31 décembre 2023 et 2022 était la suivante :

Titres privilégiés canadiens par cote de crédit	Pourcentage de la valeur liquidative (%)	
	31 décembre 2023	31 décembre 2022
P-2 - Deuxième cote de solvabilité	54,2 %	0,5 %
P-3 - Troisième cote de solvabilité	35,1 %	8,5 %
<b>Total</b>	<b>89,3 %</b>	<b>9,0 %</b>
Titres privilégiés américains par cote de crédit	Pourcentage de la valeur liquidative (%)	
	31 décembre 2023	31 décembre 2022
AAA	0,6 %	0,5 %
A	0,1 %	10,9 %
BBB	2,9 %	64,4 %
BB	7,6 %	15,0 %
CCC	0,0 %	0,6 %
<b>Total</b>	<b>11,2 %</b>	<b>91,4 %</b>

La notation désignée a été obtenue auprès de Standard & Poor's, de Moody's et (ou) de Dominion Bond Rating Service. Lorsque plus d'une cote de crédit a été attribuée à un même titre, la cote la plus basse a été retenue. Le risque de crédit est géré en traitant avec des contreparties que le FNB estime solvables et en surveillant régulièrement l'exposition aux risques. Au 31 décembre 2023, le risque maximal auquel le FNB était exposé eu égard à un émetteur correspondait à 9,5 % (9,6 % au 31 décembre 2022) de son actif net.

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022

### c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le FNB éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers qui sont réglés par la remise de trésorerie ou d'un autre actif financier. La politique du FNB et la méthode du gestionnaire de placements en matière de gestion du risque de liquidité consistent à faire en sorte, dans la mesure du possible, que le FNB dispose toujours des liquidités suffisantes pour honorer ses engagements à leur échéance, tant dans des conditions normales que sous contrainte, y compris les rachats d'actions estimés, et ce, sans subir de pertes inacceptables et sans risquer d'entacher sa réputation. En général, les passifs du FNB sont exigibles dans les 90 jours. Le gestionnaire gère le risque de liquidité en investissant la majorité de l'actif du FNB dans des placements qui sont négociés sur un marché actif et qui peuvent être aisément cédés. L'objectif du FNB est de détenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie pour maintenir sa liquidité; par conséquent, le risque de liquidité est jugé minimal pour le FNB.

### 6. ÉVALUATION À LA JUSTE VALEUR

Le FNB présente ci-après un classement des évaluations à la juste valeur des placements qu'il détient selon une hiérarchie qui se compose de trois niveaux de juste valeur ainsi qu'un rapprochement des transactions et des transferts entre les niveaux de cette hiérarchie. La hiérarchie des données servant à l'évaluation de la juste valeur s'établit comme suit :

- Niveau 1 : les titres qui sont évalués selon des prix cotés sur des marchés actifs.
- Niveau 2 : les titres qui sont évalués selon des données autres que les prix cotés observables, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix).
- Niveau 3 : les titres qui sont évalués selon des données non observables de marché importantes.

Les changements aux méthodes d'évaluation pourraient entraîner des transferts entre les niveaux assignés aux placements. Le tableau suivant présente un sommaire des données utilisées dans l'évaluation des placements et dérivés du FNB évalués à la juste valeur en date du 31 décembre 2023 et du 31 décembre 2022 :

	31 décembre 2023			31 décembre 2022		
	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)
<b>Actifs financiers</b>						
Obligations	–	89 052 112	–	–	98 418 834	–
Actions	872 012 766	–	–	1 004 526 863	–	–
Contrats de change à terme	–	11 780	–	–	10 621	–
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>872 012 766</b>	<b>89 063 892</b>	<b>–</b>	<b>1 004 526 863</b>	<b>98 429 455</b>	<b>–</b>
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>
<b>Actifs et passifs financiers, montant net</b>	<b>872 012 766</b>	<b>89 063 892</b>	<b>–</b>	<b>1 004 526 863</b>	<b>98 429 455</b>	<b>–</b>

Il n'y a eu aucun transfert important entre les niveaux 1 et 2 par suite du changement dans la disponibilité des prix cotés sur des marchés ou des données observables sur le marché au cours des exercices présentés. En outre, aucun placement ni aucune transaction n'ont été classés dans le niveau 3 pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022.

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022

### 7. PRÊT DE TITRES

Afin de générer des rendements supplémentaires, le FNB est autorisé à conclure certaines conventions de prêt de titres avec des emprunteurs qu'il juge acceptables conformément au *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement* (le « Règlement 81-102 »). Aux termes d'une convention de prêt de titres, l'emprunteur doit verser au FNB des honoraires de prêt de titres déterminés, verser au FNB des honoraires d'un montant égal aux distributions que l'emprunteur a reçues sur les titres empruntés, et le FNB doit recevoir une forme acceptable de garantie d'une valeur excédentaire à celle des titres prêtés. Bien que cette garantie soit évaluée à la valeur du marché, le FNB pourrait tout de même être exposé au risque de perte si l'emprunteur ne s'acquittait pas de son obligation de rendre les titres empruntés et si la garantie ne suffisait pas à reconstituer le portefeuille de titres prêtés. Le cas échéant, le revenu tiré de ces transactions de prêt de titres au cours de l'exercice est indiqué dans les états du résultat global du FNB.

Au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022, la valeur totale des titres prêtés et des garanties reçues à la clôture des marchés s'établissait comme suit :

Au	Titres prêtés	Garanties reçues
31 décembre 2023	9 790 080 \$	10 396 995 \$
31 décembre 2022	13 739 172 \$	14 482 090 \$

Les garanties peuvent inclure, sans s'y limiter, de la trésorerie et des obligations émises ou garanties par le gouvernement du Canada ou une province canadienne; par le gouvernement des États-Unis ou ses organismes; par certains États souverains; par des organismes supranationaux autorisés; et des emprunts à court terme d'institutions financières canadiennes, pour autant que, dans chaque cas, les titres de créance aient une notation désignée comme il est défini par le Règlement 81-102.

Le tableau ci-dessous présente un rapprochement du revenu tiré du prêt de titres, tel qu'il est présenté dans les états du résultat global pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022. Il indique le montant brut du revenu tiré du prêt de titres provenant des opérations de prêt de titres du FNB, moins les retenues fiscales et les montants gagnés par les parties ayant le droit de recevoir un paiement provenant du montant brut dans le cadre d'une convention de prêt de titres.

Pour les exercices clos les	31 décembre 2023	Pourcentage du revenu brut	31 décembre 2022	Pourcentage du revenu brut
Revenu brut tiré du prêt de titres	89 744 \$		127 619 \$	
Retenues fiscales	(12 062)	13,44 %	(13 993)	10,96 %
Honoraires du mandataire d'opérations de prêts :				
Banque Canadienne Impériale de Commerce	(31 066)	34,62 %	(45 436)	35,60 %
<b>Revenu net tiré du prêt de titres versé au FNB</b>	<b>46 616 \$</b>	<b>51,94 %</b>	<b>68 190 \$</b>	<b>53,43 %</b>

### 8. PARTS RACHETABLES

Le FNB est autorisé à émettre un nombre illimité de parts de catégorie E rachetables et transférables, lesquelles parts représentent chacune une participation indivise et égale dans l'actif net du FNB. Chaque part habilite son porteur à exprimer une voix aux assemblées des porteurs de parts. Chaque part confère une participation égale, avec toutes les

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022

autres parts, à tous les paiements faits aux porteurs de parts, autres que les distributions des frais de gestion, qu'il s'agisse de distributions de revenu ou de distributions de capital et, au moment de la liquidation, une participation égale au reliquat de l'actif net du FNB après l'acquittement de toute obligation non réglée attribuable aux parts de cette catégorie du FNB. Toutes les parts seront entièrement payées et non susceptibles d'appels subséquents, et ne seront pas assujetties à de futures évaluations, lorsqu'elles auront été émises, et elles ne pourront être cédées, sauf par application de la loi.

Les parts rachetables émises par le FNB confèrent à l'investisseur le droit d'exiger le remboursement au comptant d'un montant proportionnel à la participation de l'investisseur dans l'actif net du FNB chaque date de rachat et elles sont classées à titre de passif en raison de l'obligation du FNB de distribuer son revenu net et ses gains en capital aux porteurs de parts. Les objectifs du FNB en matière de gestion des parts rachetables sont d'atteindre l'objectif de placement du FNB et de gérer le risque de liquidité attribuable aux rachats. Le risque de liquidité du FNB attribuable aux parts rachetables est décrit à la note 5.

Pendant les jours de bourse applicables, tels qu'ils sont définis dans le prospectus du FNB, les porteurs de parts du FNB peuvent i) racheter des parts du FNB au comptant, à un prix par part correspondant à 95 % du cours de clôture des parts du FNB à la TSX le jour de prise d'effet du rachat, lorsque le nombre de parts faisant l'objet du rachat ne correspond pas à un nombre prescrit de parts ou à un multiple de celui-ci; ou ii) racheter, déduction faite de tous les frais de rachat applicables déterminés de temps à autre par le gestionnaire, à son gré, un nombre prescrit de parts ou un multiple du nombre prescrit de parts du FNB au comptant pour un montant correspondant à la valeur liquidative de ce nombre de parts.

Des parts du FNB sont émises ou rachetées sur une base quotidienne à la valeur liquidative par titre, laquelle est fixée chaque jour ouvrable à 16 h (heure de l'Est). Les ordres d'achat ou de rachat doivent respecter une heure limite, soit 9 h 30 (heure de l'Est).

Le FNB doit distribuer tout bénéfice net et tout gain en capital qu'il a réalisé au cours de la période. Le bénéfice réalisé par le FNB est distribué aux porteurs de parts au moins une fois par année, au besoin, et ces distributions sont soit versées en trésorerie, soit réinvesties par les porteurs de parts dans des parts additionnelles du FNB. Les gains en capital réalisés nets, le cas échéant, sont habituellement distribués aux porteurs de parts en décembre de chaque année. Les distributions annuelles des gains en capital ne sont pas versées en trésorerie, mais sont plutôt réinvesties et comptabilisées à titre de distributions imposables et utilisées afin d'augmenter le prix de base rajusté de chaque porteur de parts du FNB. Les distributions versées aux détenteurs de parts rachetables sont constatées dans les états de l'évolution de la situation financière.

Veuillez consulter le plus récent prospectus du FNB pour obtenir une description complète des caractéristiques de souscription et de rachat des parts du FNB.

Pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022, le nombre de parts émises dans le cadre de souscriptions ou du réinvestissement des distributions, le nombre de parts rachetées, le nombre total et le nombre moyen de parts en circulation se présentent comme suit :

Exercice	Parts en circulation à l'ouverture	Parts émises	Parts rachetées	Parts en circulation à la clôture	Nombre moyen de parts en circulation
2023	147 593 415	10 579 498	(31 325 000)	126 847 913	137 587 766
2022	191 854 352	11 473 802	(55 734 739)	147 593 415	169 556 216

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022

### 9. CHARGES

#### Frais de gestion

Le gestionnaire assure ou supervise la prestation de services administratifs requis par le FNB, y compris notamment la négociation de contrats avec certains tiers fournisseurs de services tels que les gestionnaires de portefeuille, les dépositaires, les agents chargés de la tenue des registres, les agents des transferts, les auditeurs et les imprimeurs; l'autorisation du paiement des frais d'exploitation engagés au nom du FNB; les arrangements de la tenue à jour des registres comptables du FNB; la préparation des rapports à l'intention des porteurs de parts et des autorités de réglementation des valeurs mobilières compétentes; le calcul du montant des distributions faites par le FNB et l'établissement de la fréquence de telles distributions; la préparation des états financiers, des déclarations de revenus et des informations financières et comptables selon ce qu'exige le FNB; l'assurance que les porteurs de parts reçoivent les états financiers et autres rapports suivant ce que la loi applicable exige de temps à autre; l'assurance que le FNB se conforme à toutes les autres exigences réglementaires, notamment les obligations d'information continue du FNB en vertu des lois applicables en valeurs mobilières; l'administration des achats, des rachats et autres opérations liées aux parts du FNB; et la gestion des demandes des porteurs de parts du FNB et la communication avec ceux-ci. Le gestionnaire fournit des locaux et du personnel pour assurer ces services, si ceux-ci ne sont fournis par aucun autre fournisseur de services du FNB. Le gestionnaire supervise également les stratégies de placement du FNB pour s'assurer que le FNB se conforme à ses objectifs de placement, à ses stratégies de placement et à ses restrictions et pratiques en matière de placement.

En contrepartie de ces services, le gestionnaire touche des frais de gestion mensuels correspondant à un taux annuel de 0,55 % de la valeur liquidative des parts du FNB, plus les taxes de vente applicables, calculés et cumulés quotidiennement et versés mensuellement à terme échu. Le sous-conseiller est rémunéré à même les frais de gestion pour les services qu'il a fournis, sans autre coût pour le FNB. Toute charge du FNB ayant fait l'objet d'une renonciation ou d'une prise en charge par le gestionnaire est versée à même les frais de gestion reçus par le gestionnaire.

#### Autres charges

À moins que le gestionnaire n'y renonce ou ne les rembourse, le FNB paie l'ensemble de ses charges d'exploitation, notamment les honoraires des auditeurs, les frais liés aux services offerts par le fiduciaire et le dépositaire, les coûts associés à l'évaluation, à la comptabilité et à la tenue de registres, les frais juridiques, les frais autorisés relatifs à la préparation et au dépôt de prospectus, les coûts liés à l'envoi de documents aux porteurs de parts, les droits d'inscription à la cote d'une bourse et les frais annuels connexes, les droits de licence relatifs à un indice (le cas échéant), les frais payables à Services de dépôt et de compensation CDS inc., les frais bancaires et les intérêts, les charges extraordinaires, les coûts liés à la préparation et à la communication des rapports à l'intention des porteurs de parts et les coûts liés à la prestation de services, les honoraires de l'agent chargé de la tenue des registres et de l'agent des transferts, les coûts associés au comité d'examen indépendant, l'impôt sur le résultat, les taxes de vente, les commissions et les frais de courtage, les retenues fiscales ainsi que les honoraires payables à des fournisseurs de services dans le cadre de questions de conformité réglementaire et de fiscalité dans les territoires étrangers.

Le gestionnaire peut, à son gré, renoncer aux frais ou charges autrement payables par le FNB, ou en absorber une partie. La renonciation à ces frais ou charges ou leur absorption par le gestionnaire peut être interrompue en tout temps ou poursuivie indéfiniment, au gré du gestionnaire.

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022

### 10. COMMISSIONS DE COURTAGE, RABAIS DE COURTAGE SUR TITRES GÉRÉS ET TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Les commissions de courtage payées relativement à des transactions sur titres peuvent comprendre des montants payés aux parties liées du gestionnaire pour des services de courtage fournis au FNB.

Les services de recherche et d'utilisation de systèmes reçus en contrepartie des commissions générées auprès de certains courtiers sont généralement qualifiés de rabais de courtage sur titres gérés.

Les commissions de courtage payées aux courtiers relativement aux transactions sur les titres du portefeuille, les rabais de courtage sur titres gérés et les montants payés aux parties liées du gestionnaire, le cas échéant, pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022 sont les suivants :

Exercice clos le	Commissions de courtage payées	Rabais de courtage sur titres gérés	Montants payés à des parties liées
31 décembre 2023	163 363 \$	17 665 \$	néant \$
31 décembre 2022	354 509 \$	26 381 \$	néant \$

En plus des éléments présentés dans le tableau ci-dessus, les frais de gestion versés au gestionnaire dont il est question à la note 9 sont inscrits dans les transactions entre parties liées, puisque le gestionnaire est considéré comme étant une partie liée du FNB. La rémunération payée au comité d'examen indépendant est également inscrite dans les transactions avec des parties liées. Les frais de gestion et la rémunération payée au comité d'examen indépendant figurent aux états du résultat global. Les frais de gestion payables par le FNB aux 31 décembre 2023 et 2022 figurent aux états de la situation financière.

Le FNB pourrait investir dans d'autres FNB gérés par le gestionnaire ou ses affiliés, conformément aux objectifs et stratégies de placement du FNB. Ces placements, le cas échéant, sont présentés au tableau des placements.

### 11. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « LIR »), le FNB est considéré comme une fiducie de fonds commun de placement et, par conséquent, n'est pas imposé sur la tranche du résultat fiscal versée ou allouée aux porteurs de parts. En outre, les remboursements d'impôt (fondés sur les rachats et les profits réalisés et latents de l'exercice) peuvent permettre la rétention de certains gains en capital nets dans le FNB sans engendrer d'impôts.

### 12. PERTES FISCALES REPORTÉES EN AVANT

Les pertes en capital aux fins de l'impôt peuvent être reportées en avant indéfiniment et appliquées en réduction des gains en capital réalisés au cours d'exercices ultérieurs. Les pertes autres qu'en capital reportées en avant peuvent être appliquées en réduction du résultat fiscal au cours d'exercices ultérieurs. Les pertes autres qu'en capital réalisées pendant l'année d'imposition en cours peuvent être reportées en avant pendant 20 ans. Au 31 décembre 2023, le FNB disposait de pertes en capital nettes ou de pertes autres qu'en capital, les pertes autres qu'en capital expirant comme suit :

Pertes en capital nettes	Pertes autres qu'en capital	Année d'expiration des pertes autres qu'en capital
61 252 889 \$	–	–

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022

### 13. COMPENSATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, le FNB peut conclure diverses conventions-cadres de compensation ou ententes similaires qui ne satisfont pas aux critères de compensation aux états de la situation financière. Toutefois, dans certaines circonstances telles qu'une faillite ou une résiliation de contrats, les montants connexes peuvent être compensés. Les tableaux suivants présentent les instruments financiers pouvant être admissibles à une telle compensation, si une telle situation se produisait aux 31 décembre 2023 et 2022. La colonne intitulée « Incidence nette » indique l'incidence nette sur les états de la situation financière du FNB si tous les montants étaient compensés.

Actifs et passifs financiers au 31 décembre 2023	Montants compensés (\$)			Montants non compensés (\$)		Incidence nette (\$)
	Actifs (passifs) bruts	Actifs (passifs) bruts compensés	Montants nets	Instruments financiers	Trésorerie donnée en garantie	
Actifs dérivés	11 780	–	11 780	–	–	11 780
Passifs dérivés	–	–	–	–	–	–

Actifs et passifs financiers au 31 décembre 2022	Montants compensés (\$)			Montants non compensés (\$)		Incidence nette (\$)
	Actifs (passifs) bruts	Actifs (passifs) bruts compensés	Montants nets	Instruments financiers	Trésorerie donnée en garantie	
Actifs dérivés	10 621	–	10 621	–	–	10 621
Passifs dérivés	–	–	–	–	–	–

### 14. PARTICIPATION DANS DES FILIALES, DES ENTITÉS ASSOCIÉES ET DES ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES

Le FNB pourrait investir dans d'autres FNB dans le cadre de ses stratégies de placement (le(s) « FNB détenu(s) »). En général, la nature et l'objectif de ces FNB détenus consistent à gérer les actifs pour le compte d'investisseurs tiers conformément à leurs objectifs de placement. Ces FNB sont financés par l'émission de parts aux investisseurs.

Pour déterminer si le FNB exerce un contrôle ou a une influence notable sur un FNB détenu, il évalue ses droits de vote, l'exposition à des rendements variables, et sa capacité d'utiliser ses droits de vote pour influencer sur le montant des rendements. Dans les cas où le FNB exerce un contrôle sur un FNB détenu, il est considéré comme une entité d'investissement aux termes de l'IFRS 10, *États financiers consolidés* et il comptabilise par conséquent les placements qu'il contrôle à la juste valeur par le biais du résultat net. Le but principal du FNB est défini par ses objectifs de placement et celui-ci a recours à ses stratégies de placement telles qu'elles sont définies dans son prospectus pour atteindre ces objectifs. Le FNB mesure et évalue à la juste valeur la performance de tout FNB détenu.

Les FNB détenus sur lesquels le FNB exerce un contrôle ou a une influence notable sont classés comme filiales ou entités associées, respectivement. Tout autre FNB détenu est classé comme entité structurée non consolidée. Les FNB détenus peuvent être gérés par le gestionnaire, les membres de son groupe ou des gestionnaires tiers.

**Notes afférentes aux états financiers** (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022

Les placements dans les FNB détenus sont exposés au risque de prix découlant des incertitudes relatives aux cours futurs de ces FNB détenus. L'exposition maximale aux pertes découlant de participations dans des FNB détenus correspond au total de la juste valeur du placement dans ces FNB détenus à tout moment. La juste valeur des FNB détenus, le cas échéant, est présentée dans les placements dans les états de la situation financière et dans le tableau des placements. Aux 31 décembre 2023 et 2022, le FNB n'avait pas d'exposition à des filiales, des entités associées ou des entités structurées non consolidées.

**15. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE**

Le 6 mars 2024, Horizons ETFs Management (Canada) Inc., gestionnaire de placements du FNB, a annoncé qu'il allait procéder à un changement de marque et adopter le nom de Global X Investment Canada Inc. en mai 2024. Le changement de dénomination ne devrait pas avoir d'incidence sur les activités quotidiennes du FNB. Les activités, le personnel et les responsabilités du gestionnaire de placements demeurent les mêmes.

Gestionnaire

**Horizons ETFs Management (Canada) Inc.**

55, avenue University, bureau 800

Toronto (Ontario)

M5J 2H7

Téléphone : 416-933-5745

Télécopieur : 416-777-5181

Sans frais : 1-866-641-5739

[info@horizonsetfs.com](mailto:info@horizonsetfs.com)

[www.fnbhorizons.com](http://www.fnbhorizons.com)

Auditeur

**KPMG s.r.l./s.E.N.C.R.L.**

Bay Adelaide Centre

333, rue Bay, bureau 4600

Toronto (Ontario)

M5H 2S5

Dépositaire

**Société de fiducie CIBC Mellon**

1, rue York, bureau 900

Toronto (Ontario)

M5J 0B6

Agent chargé de la tenue des  
registres et agent des transferts

**Fiducie TSX**

100, rue Adelaide Ouest, bureau 301

Toronto (Ontario)

M5H 4H1

L'innovation est notre capital. Faites-en le vôtre.

Fonds négociés en bourse Horizons | 55, avenue University, bureau 800 | Toronto (Ontario) M5J 2H7

**T** 416 933 5745 | **SF** 1 866 641 5739 | **w** [fnbhorizons.com](http://fnbhorizons.com)



**FNB HORIZONS**  
par Mirae Asset